

LE GOUVERNEMENT EXAMINE L'AVANT-PROJET
DE LOI DE FINANCES 2027

LE CAP EST FIXÉ

PAGE 3



Le nouvel exercice budgétaire se prépare dans un contexte où l'Exécutif entend donner davantage de cohérence à ses choix économiques et sociaux.

Un moment du grand classique du théâtre

TCHEKHOV À GENÈVE

PAGE 16



La banque d'Algérie
ouvre le marché du factoring
L'affacturage, libérer la
trésorerie des entreprises

PAGE 6



Armée nationale
populaire

Le volet social,
un levier de
performance

PAGE 4



Soudan du Sud
TEBBOUNE
PLAIDE POUR UN
CONSENSUS
POLITIQUE

PAGE 3

Élections locales
Saad Arous
hausse le niveau
de vigilance

PAGE 2



Équipe nationale
Qui veut semer
la pagaille ?

PAGE 13



ÉLECTIONS LOCALES

Saad Arous hausse le niveau de vigilance

La préparation du prochain scrutin entre dans une nouvelle phase, marquée par une mobilisation accrue des structures locales de l'Autorité.

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), Saad Arous, a présidé, hier, à Alger, une rencontre régionale réunissant les coordinateurs de l'Autorité au niveau de 25 wilayas du centre et du sud du pays, dans le cadre des préparatifs des élections locales prévues le 28 novembre prochain. Intervenant à cette occasion, Saad Arous a souligné que le processus électoral s'inscrivait dans une démarche visant à «consolider l'État de droit et renforcer les institutions démocratiques», mettant en avant la nécessité de préparer les différentes étapes du scrutin dans le respect de la législation en vigueur. Selon lui, cette rencontre a pour but d'unifier les méthodes de travail, de coordonner les efforts et de renforcer le niveau de préparation des structures de l'Autorité en prévision du prochain rendez-vous électoral. Il a précisé que l'Anie était désormais passée de la phase de préparation théorique au travail de terrain, appelant les responsables locaux à faire preuve de vigilance et à traiter rapidement les éventuelles difficultés. Le président de l'Anie a particulièrement insisté sur l'importance de la présence des coordinateurs au niveau des wilayas et des communes, les considérant comme un maillon essentiel du suivi de l'opération électorale sur le terrain. Il les a appelés à privilégier une démarche d'anticipation afin d'identifier les difficultés et de les prendre en charge dans les meilleurs délais.



LE STRICT RESPECT DE LA LOI

Dans ses déclarations, Saad Arous a également insisté sur la nécessité d'une application uniforme des règles électorales. «Il n'y a pas de place dans le travail électoral à l'interprétation en dehors de la loi, ni au traitement sélectif des textes, ni à la différence dans l'application des procédures d'une région à l'autre», a-t-il affirmé. Il a, par ailleurs, mis en avant l'importance de la coordination avec le secteur de la justice, compte tenu, a-t-il expliqué, de son rôle dans le respect des dispositions légales et réglementaires. Le responsable a rappelé que chaque procédure engagée, chaque information communiquée et chaque décision

prise sur le terrain devait avoir pour objectif de préserver la régularité de l'opération électorale et de garantir le respect de la libre expression de la volonté des électeurs.

CAP SUR L'ÉTHIQUE

Saad Arous a consacré une partie de son intervention à la dimension éthique de la mission des responsables électoraux. Il a estimé que l'image de l'Autorité ne reposait pas uniquement sur les textes et les procédures, mais également sur le comportement de ses représentants sur le terrain. Il a ainsi appelé au respect des principes de réserve, de respect, d'intégrité et de neutralité, tout en évitant tout comportement susceptible, selon lui, de

porter atteinte à l'image de l'Autorité indépendante ou d'affaiblir la confiance dans son action. L'Anie a également salué le niveau de coordination avec le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, ainsi qu'avec le corps de la justice. Le rôle des médias dans l'accompagnement du processus électoral et la transmission de l'information avec professionnalisme et responsabilité a également été souligné. «La référence commune au travail de tous est la loi», a rappelé Saad Arous, appelant au strict respect des dispositions de la loi organique relative au régime électoral, ainsi que des principes de neutralité, d'indépendance et d'objectivité.

QUATRE RENCONTRES RÉGIONALES AU PROGRAMME

La rencontre d'Alger intervient au terme d'une série de quatre rencontres régionales organisées par l'Anie et ayant concerné l'ensemble des wilayas du pays. Pour le président de l'Autorité, l'objectif de ces réunions n'est pas uniquement de formuler des recommandations ou des orientations, mais également de parvenir à une vision commune du travail et à un niveau accru de coordination entre les différents intervenants. À l'approche des élections locales du 28 novembre, l'Anie affirme ainsi poursuivre ses préparatifs, avec pour priorités la coordination entre ses structures, l'harmonisation des procédures et le renforcement de sa présence sur le terrain.

I. Khermane

CODE PÉNAL

Les députés se prononceront aujourd'hui

L'Assemblée populaire nationale (APN) reprend ses travaux aujourd'hui, en séance plénière, avec à l'ordre du jour l'examen de deux textes législatifs portant, d'une part, sur le Code de justice militaire et, d'autre part, sur le Code pénal. La séance sera consacrée à la présentation du projet de loi portant approbation de l'ordonnance n° 26-01 relative au Code de justice militaire, avant son adoption par vote. Les députés procéderont également au vote du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966 portant Code pénal. Cette séance intervient dans le prolongement des travaux préparatoires menés au sein des structures spécialisées de l'Assemblée. La commission des affaires juridiques, administratives, des libertés et des droits de l'homme a ainsi tenu, hier, une réunion consacrée à l'examen de plusieurs amendements proposés au projet de loi relatif au Code pénal. Au total, quatre amendements ont été examinés par les membres de la commission. Ces propositions avaient été transmises à cette instance après leur examen préalable par le Bureau de l'Assemblée, conformément au processus législatif en vigueur. Le projet de loi avait été présenté lundi 28 septembre devant les membres de l'APN par le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaâ. Le texte propose notamment de revoir certaines dispositions du Code pénal relatives aux crimes d'incendie et aux enlèvements d'enfants, avec l'instauration de la peine de mort pour les auteurs de certains de ces



crimes. Lors de la présentation du texte, le ministre avait inscrit cette révision dans le cadre de la lutte contre les formes de criminalité considérées comme les plus graves. Le projet vise notamment à adapter la réponse pénale à l'évolution des modes de commission des infractions et à renforcer la protection des personnes, en particulier des enfants. Les députés ont soulevé plusieurs préoccupations liées aux dispositions proposées, notamment celles concernant la peine capitale, les garanties judiciaires et la portée des nouvelles dispositions relatives aux incendies volontaires. En réponse aux interventions des députés, Lotfi Boudjemaâ a apporté plusieurs précisions sur la portée du texte. Concernant la peine de mort, il a rappelé que celle-ci existe déjà dans le droit pénal algérien depuis 1966

et qu'elle est prévue pour plusieurs catégories de crimes. Selon ses explications, le projet soumis à l'APN ne crée donc pas cette peine dans le droit national, mais prévoit son extension à certaines infractions considérées comme particulièrement graves. Le ministre a également évoqué les garanties entourant l'application de ces dispositions, en insistant sur le rôle des juridictions dans l'établissement des faits et la détermination des responsabilités. Il a rappelé que les poursuites et les décisions judiciaires demeurent encadrées par la loi et relèvent des juridictions compétentes.

LA PORTÉE DE LA RÉFORME

Une partie importante des discussions a porté sur les dispositions relatives aux incendies volontaires. Le ministre a replacé la révision envisagée dans le

contexte des incendies ayant causé des pertes humaines et matérielles importantes dans plusieurs régions du pays. Le projet prévoit notamment une modification des dispositions relatives à l'incendie volontaire des forêts et des champs. Le gouvernement entend ainsi renforcer la réponse pénale face aux actes les plus graves, tout en maintenant leur traitement dans le cadre général du Code pénal. La question de la protection des enfants constitue également l'un des principaux volets du texte. Le projet prévoit un durcissement de la réponse pénale à l'égard des auteurs d'enlèvements d'enfants, en fonction de la gravité des faits et des circonstances prévues par la législation. Face aux interrogations exprimées durant le débat, le ministre a défendu une évolution du dispositif pénal qu'il présente comme une adaptation aux nouvelles formes de criminalité. Il a notamment cité l'apparition de nouveaux moyens de commission des infractions, le développement des réseaux sociaux et l'évolution des modes opératoires dans certains crimes, notamment les enlèvements. À l'issue de la présentation et du débat en séance plénière, le projet a poursuivi son parcours institutionnel avec l'examen des amendements proposés. Le bureau de l'APN s'est réuni mardi pour examiner les propositions déposées concernant le texte, avant leur transmission à la commission des affaires juridiques, administratives, des libertés et des droits de l'homme.

R. N.

LOI DE FINANCES 2027 LE CAP EST FIXÉ

Le nouvel exercice budgétaire se prépare dans un contexte où l'Exécutif entend donner davantage de cohérence à ses choix économiques et sociaux.

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a présidé, hier, une réunion du gouvernement consacrée notamment au suivi de la mise en œuvre des décisions prises lors de la dernière réunion du Conseil des ministres et à l'examen de l'avant-projet de loi de finances pour 2027. À l'entame de la réunion, le gouvernement a entendu une communication consacrée au bilan de mise en œuvre des décisions arrêtées par le président de la République lors de la dernière réunion du Conseil des ministres. Cette présentation s'inscrit dans le cadre du suivi régulier de l'exécution des orientations présidentielles et de leur traduction dans l'action gouvernementale. Les travaux ont ensuite porté sur l'avant-projet de loi de finances pour 2027. Le texte présenté au gouvernement s'articule autour de plusieurs priorités : la consolidation de la croissance économique, l'accélération de la diversification de l'économie nationale, le soutien à l'investissement productif, la préservation du pouvoir d'achat et le renforcement de la cohésion sociale.

L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF EN PREMIÈRE LIGNE

L'un des principaux axes de l'avant-projet concerne la poursuite et le renforcement du soutien à l'investissement productif et à la réalisation des projets structurants. Le gouvernement entend privilégier les opérations présentant un fort impact sur le développement économique et social. Cette orientation concerne également le renforcement du maillage infrastructurel national, l'amélioration de l'aménagement du territoire et la réduction des coûts logistiques. À travers ces priorités, l'objectif affiché est de renforcer les conditions nécessaires au développement de l'activité économique et à l'amélioration de la compétitivité des différents territoires. Les projets structurants doivent ainsi contribuer à



améliorer les connexions entre les régions, faciliter la circulation des marchandises et soutenir l'activité productive. L'effort d'investissement public est appelé à accompagner la diversification de l'économie et à favoriser l'émergence de nouvelles capacités de production.

PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT

L'autre volet important de l'avant-projet de loi de finances concerne la préservation du pouvoir d'achat et la prise en charge des besoins sociaux. Le gouvernement prévoit, à ce titre, de consolider les mécanismes de soutien et de poursuivre les programmes publics dans plusieurs secteurs prioritaires. L'éducation, la santé, l'habitat et les infrastructures figurent notamment parmi les domaines concernés. Le maintien de l'effort public dans ces secteurs doit permettre de répondre aux besoins essentiels de la population et de renforcer la cohésion sociale. La démarche annoncée repose ainsi sur la poursuite simultanée de l'effort éco-

nomique et de l'accompagnement social. Le soutien à l'investissement productif doit aller de pair avec la préservation des mécanismes destinés à protéger le pouvoir d'achat et à répondre aux besoins sociaux.

SIMPLIFICATION ET MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

L'amélioration du climat de l'investissement constitue également un axe important du texte. L'avant-projet prévoit plusieurs mesures destinées à renforcer l'accompagnement des opérateurs économiques et à faciliter leurs démarches auprès de l'administration. Dans ce cadre, le gouvernement annonce la mise en service du guichet unique de l'investissement, approuvé par le président de la République. Ce dispositif doit contribuer à simplifier les procédures et à faciliter l'accès des investisseurs aux différentes prestations et formalités administratives. La modernisation de l'administration figure également parmi les priorités retenues.

Elle doit passer notamment par la simplification des procédures et l'accélération de la transformation numérique de l'administration. L'objectif est de rendre les services publics plus efficaces, tout en réduisant les contraintes administratives auxquelles peuvent être confrontés les opérateurs économiques.

RENFORCER LA MOBILISATION DES RESSOURCES

L'avant-projet prévoit, par ailleurs, des mesures visant à améliorer la mobilisation des ressources publiques. Le renforcement de la conformité fiscale figure parmi les principaux leviers identifiés dans ce domaine. La transformation numérique de l'administration doit également contribuer à améliorer les mécanismes de gestion, de suivi et de mobilisation des ressources. La simplification des procédures et la numérisation sont ainsi présentées comme des instruments permettant à la fois d'améliorer le service public et de renforcer l'efficacité de l'administration. À travers ces différentes mesures, le gouvernement cherche à créer un environnement davantage favorable à l'investissement et à l'activité économique, tout en renforçant les capacités de l'État en matière de gestion et de mobilisation des ressources.

PROCHAINE ÉTAPE : LE CONSEIL DES MINISTRES

L'avant-projet de loi de finances 2027 vise à soutenir la croissance et l'investissement tout en préservant le pouvoir d'achat et la protection sociale. Il met l'accent sur la diversification économique, les infrastructures, l'investissement productif, l'amélioration du climat des affaires et la modernisation de l'administration. Le texte doit encore être adopté en Conseil des ministres avant de suivre le processus d'examen de la loi de finances.

Assia M.

SOUDAN DU SUD Tebboune plaide pour un consensus politique

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a réaffirmé, mardi, l'engagement constant et de principe de l'Algérie envers le Soudan du Sud, ainsi que sa pleine solidarité avec ce pays dans sa démarche visant à parachever la construction de ses institutions. Dans une allocution adressée aux participants au Sommet virtuel du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine (UA) sur le Soudan du Sud (C5), lue par le Premier ministre, Sifi Ghrieb, le président de la République a précisé que «l'engagement de l'Algérie envers le Soudan du Sud n'est pas conjoncturel», affirmant qu'«il s'agit d'un engagement constant et de principe, qui s'est concrètement traduit dans de nombreuses situations». À cette occasion, le président de la République a réaffirmé la disponibilité de l'Algérie «à apporter le soutien logistique et technique nécessaire pour accompagner les autorités et les instances électorales sud-soudanaises durant cette étape cruciale».

SITUATION PRÉOCCUPANTE

Évoquant la situation actuelle au Soudan du Sud, le président de la République a indiqué que malgré les efforts soutenus déployés cette année par l'Union africaine, «la situation sur le terrain demeure préoccupante à tous les niveaux : politique, sécuritaire et humanitaire». Il a ajouté que «le blocage politique entre les signataires de l'accord de paix revitalisé a un impact considérable sur l'ensemble du processus de transition et l'avenir même de l'accord». Pour le pré-



sident de la République, le pays «se trouve au seuil d'une étape charnière à l'approche du processus électoral, dont l'aboutissement constituera un moment déterminant dans l'histoire de cet État».

«Ces élections, que le peuple du Soudan du Sud attend avec impatience, font face à des défis chroniques et réels, avec le risque de remettre en question les acquis enregistrés ces dernières années», a-t-il prévenu.

LE SEUL CADRE LÉGITIME

Face à cette situation, Abdelmadjid Tebboune a précisé que «notre devoir aujourd'hui est de soutenir ce pays frère à aller de l'avant dans ce processus visant à mettre fin à la crise interne qui perdure, à travers une évaluation claire de la situation actuel-

le et la détermination des mesures d'urgence que nous devons prendre». Il a souligné que l'accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud «demeure le cadre politique légitime et à même de permettre de surmonter la crise actuelle», ajoutant que «le peuple sud-soudanais est le seul à pouvoir décider de son avenir».

LES PRÉ-REQUIS DU PRÉSIDENT

Partant de cette conviction, le président de la République a appelé toutes les parties signataires de l'accord revitalisé à s'engager activement et positivement dans un dialogue politique inclusif et constructif, dans lequel l'intérêt national supérieur doit primer sur les considérations conjonc-

turelles. Il a, par ailleurs, appelé toutes les parties à s'engager dans des processus d'apaisement, à cesser toutes les hostilités sur l'ensemble du territoire, à relever les défis sécuritaires et à unifier les forces. Il sera également question, pour les autorités de transition, d'accélérer la mobilisation du financement national nécessaire aux institutions électorales et de publier une feuille de route électorale réaliste et consensuelle, de nature à rassurer l'ensemble des acteurs politiques ainsi que le peuple sud-soudanais.

RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Afin de combler le déficit de financement du processus électoral avant le mois d'octobre prochain, le président de la République a exhorté les États membres de l'Union africaine et les partenaires internationaux à faire preuve de responsabilité, à honorer leurs engagements et à apporter des contributions concrètes. Enfin, il a appelé la communauté internationale à intensifier le soutien humanitaire d'urgence aux populations affectées et à garantir un accès sûr et sans entrave à l'aide humanitaire. Le président de la République a conclu son intervention en affirmant que «la réussite du Soudan du Sud dans l'instauration de la sécurité est un succès pour toute l'Afrique. Notre responsabilité collective nous commande de faire front uni aux côtés de nos frères dans ces circonstances délicates».

S. Smati

ARMÉE NATIONALE POPULAIRE

Le volet social, un levier de performance

La prise en charge sociale des personnels de l'Armée nationale populaire (ANP) n'est pas juste un volet accessoire, mais un facteur directement lié à leur disponibilité et à leurs performances.

C'est le message central qu'a voulu transmettre, hier, le général d'armée Saïd Chanegriha, qui a appelé à renforcer la qualité des prestations sociales et à améliorer les méthodes de travail dans ce domaine. Le ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'ANP, le général d'armée Saïd Chanegriha, a présidé, hier, au Cercle national de l'armée à Béni-Messous (Alger), une réunion de travail avec les cadres et personnels de la Direction du service social du ministère de la Défense nationale (MDN). Au cours de cette rencontre, suivie par visioconférence par les cadres et les personnels de la Direction déployés dans les six Régions militaires, le chef d'état-major a insisté sur la dimension stratégique du service social, en établissant un lien direct entre les conditions de vie des militaires et leur capacité à accomplir leurs missions.

«La disponibilité du militaire et ses aptitudes au combat sont étroitement liées à ses conditions sociales et de vie», a souligné le général d'armée Saïd Chanegriha, selon un communiqué du MDN. Selon lui, l'attention portée au militaire et à son environnement social peut directement se traduire par un surcroît de motivation dans l'accomplissement des missions. «Lorsque le combattant se sent entouré d'attention et de prise en charge, ce sentiment se transforme en une motivation pour consentir davantage d'efforts dévoués dans l'accomplisse-



ment de ses missions de préparation et de combat, quelle qu'en soit la difficulté», a-t-il affirmé.

INVESTISSEMENT DANS LA RESSOURCE HUMAINE

Cette approche conduit le Haut-Commandement à considérer les prestations sociales comme un véritable investissement dans la ressource humaine. «La prise en charge sociale sous ses multiples formes, à savoir le logement, la couverture médicale et les structures d'accueil offrant des prestations de qualité, ne constitue plus un

service secondaire, mais s'impose comme un investissement stratégique dans la ressource humaine, qui forme la colonne vertébrale de notre institution militaire», a déclaré le général d'armée. Le message est ainsi clairement articulé autour de la performance : améliorer les conditions sociales et de vie des personnels doit contribuer à renforcer leur disponibilité, leur motivation et, au-delà, leur capacité à répondre aux exigences de leurs missions. Dans son allocution d'orientation, Saïd Chanegriha a également appelé à «améliorer la performance de cette importante Direction et de

hisser la prise en charge sociale de nos personnels aux niveaux escomptés».

DES INFRASTRUCTURES ET DES COMPÉTENCES

Le chef d'état-major a, par ailleurs, mis en avant les réalisations enregistrées ces dernières années dans le secteur des prestations sociales, notamment à travers la réalisation de nouvelles infrastructures. Il a, toutefois, souligné qu'un équipement moderne ne suffit pas, à lui seul, à garantir la qualité du service. «Toute infrastructure, aussi moderne soit-elle, ne saurait remplir pleinement son rôle qu'à travers une ressource humaine compétente et dévouée», a-t-il relevé. Cette dimension humaine constitue donc l'autre axe de la démarche : aux investissements matériels doivent répondre des personnels spécialisés, qualifiés et capables d'assurer le fonctionnement des structures sociales «selon les normes en vigueur». La réunion a également permis de présenter l'état d'avancement du plan de développement de la Direction du service social ainsi que les futurs projets prévus au niveau des structures sociales de l'ANP. À l'issue des échanges avec les cadres du service social, le général d'armée Saïd Chanegriha a donné des instructions portant essentiellement sur «la nécessité d'améliorer les prestations et les méthodes de travail, en vue de promouvoir la qualité de la prise en charge sociale des personnels».

S. M.

BILAN OPÉRATIONNEL HEBDOMADAIRE DE L'ANP

Quatre éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés

Quatre éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés par des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) dans différentes opérations à travers le territoire national, durant la période allant du 23 au 29 septembre courant, a indiqué, hier, un bilan opérationnel de l'ANP.

«Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée

nationale populaire ont exécuté, durant la période allant du 23 au 29 septembre 2026, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos forces armées à travers tout le territoire national», précise la même source. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'Armée nationale populaire ont arrêté 4 éléments de soutien aux groupes terroristes dans différentes opérations».

«Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et en continuité des efforts déployés afin de contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'Armée nationale populaire ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité, 42 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de 4 q et 91 kg de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 609.661 comprimés psychotropes ont été saisis, et ce, lors d'opéra-

tions exécutées à travers les Régions militaires». «A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Salah et Illizi, des détachements de l'Armée nationale populaire ont arrêté 113 individus et saisi 31 véhicules, 123 groupes électrogènes, 86 marteaux piqueurs et des quantités de mélange d'or brut et de pierres, ainsi que d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite. De même, 9 autres individus ont été appréhendés et 2 pistolets mitrailleurs, 6 fusils de chasse,

25.580 litres de carburants, 16 q de tabacs ont été saisis, et ce, lors d'opérations distinctes», ajoute le communiqué. «Par ailleurs, les garde-côtes ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et procédé au sauvetage de 138 personnes à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 622 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national», conclut le communiqué.

APS

DRAGAGE DES PORTS

Réunion de coordination algéro-chinoise

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, a présidé une réunion de coordination consacrée à l'examen du plan d'action de la joint-venture algéro-chinoise spécialisée dans le dragage des ports et des perspectives de développement de son activité, indique un communiqué du ministère. Lors de cette réunion, tenue mardi au siège du ministère, Djellaoui a insisté sur l'importance de mobiliser les moyens et les ressources nécessaires pour assurer la réus-

si- des missions de l'entreprise, de manière à contribuer au renforcement des capacités nationales dans le domaine du dragage et de l'entretien des ports, et à l'amélioration de la disponibilité des infrastructures portuaires nationales, ajoute la même source. Cette réunion, qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite des efforts de développement des infrastructures portuaires de base, s'est déroulée en présence des présidents-directeurs généraux et des directeurs généraux du groupe des travaux maritimes (GTM), du

Groupe Serport, de la Méditerranée travaux maritimes (Meditram), du Laboratoire d'études maritimes (LEM), et de la société chinoise d'ingénierie portuaire (CHEC). Pour rappel, Dellaoui avait déjà présidé plusieurs réunions portant sur ce même plan d'action. Le 12 juillet dernier, il avait présidé une réunion de coordination ayant porté sur l'examen du plan d'action de la société mixte algéro-chinoise, au cours de laquelle l'accent a été mis sur la nécessité de mobiliser tous les moyens indispensables à son

activité. Cette rencontre qui intervient dans le cadre du développement et de la modernisation des infrastructures portuaires, s'est déroulée en présence des cadres centraux du ministère, des PDG et directeurs généraux de l'Agence nationale de réalisation des infrastructures portuaires (ANRIP), du Groupe des travaux maritimes (GTM), du Laboratoire des études maritimes (LEM), ainsi que de la société chinoise China Harbour Engineering Company (CHEC).

CRÉBUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAÏD MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{ER} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

SANTÉ, ENVIRONNEMENT ET POLLUANTS PERSISTANTS

Ces poisons invisibles qui voyagent avec nos déchets

Ils sont dans les câbles, les équipements électroniques, certains textiles, les matériaux de construction ou les composants automobiles.

Par S. MÉHALLA

Lorsque ces objets deviennent déchets, ils peuvent finir brûlés, incinérés, recyclés ou fondus. C'est parfois à ce moment-là que commence une pollution beaucoup plus difficile à voir qu'une fumée noire et beaucoup plus compliquée à arrêter.

Réuni à Rome du 21 au 25 septembre 2026, le Comité d'étude des polluants organiques persistants, POPRC, organe scientifique de la Convention de Stockholm, vient de franchir une nouvelle étape dans l'examen de plusieurs substances préoccupantes. Son constat attire particulièrement l'attention sur les dioxines et furanes bromés, désignés sous le sigle PBDD/F.

Ces substances ont une particularité inquiétante. Elles ne sont pas nécessairement fabriquées pour être commercialisées. Elles peuvent apparaître involontairement lors de la production, de l'utilisation, du recyclage ou du traitement thermique de matériaux contenant des retardateurs de flamme bromés. Incinération des déchets, brûlage à l'air libre et certains procédés métallurgiques peuvent également contribuer à leur formation.

Le problème dépasse donc largement l'usine qui produit une substance chimique. Il concerne aussi ce que deviennent les objets lorsqu'on les jette.

Le comité scientifique estime désormais que les PBDD/F peuvent, du fait de leur transport environnemental sur de longues distances, provoquer des effets nocifs importants sur la santé humaine et l'environnement. Cette conclusion ouvre la voie à une évaluation des mesures possibles de contrôle et de leurs conséquences socio-économiques.

À terme, une recommandation pourrait



conduire à leur examen par la Conférence des Parties en vue d'une inscription à l'annexe C de la Convention de Stockholm, consacrée aux polluants produits et rejetés involontairement.

Cette étape pourrait intervenir en 2029.

DE L'ÉLECTRONIQUE AU BÂTIMENT

Deux autres noms méritent d'être retenus, même s'ils semblent sortis d'un manuel de chimie. DBDPE et TBPH.

Ces deux retardateurs de flamme bromés viennent de franchir le premier filtre scientifique de la Convention. Des profils de risque détaillés doivent maintenant déterminer s'ils justifient une action internationale. Le POPRC devrait examiner ces évaluations en 2027.

Or ces molécules ne concernent pas un univers industriel éloigné du consommateur. Le DBDPE est utilisé notamment dans les équipements électriques et électroniques, les composants automobiles, les

matériaux de construction et les textiles. Le TBPH est employé, entre autres, dans l'isolation des fils et câbles, certains matériaux de construction et l'ameublement.

Autrement dit, derrière les sigles se trouvent des produits de la vie quotidienne.

ET LES PFAS REVIENNENT DANS LE DOSSIER

Le comité s'est également penché sur les PFOS, leurs sels et le PFOSF, appartenant à la vaste famille des PFAS. Ces substances sont déjà restreintes par la Convention de Stockholm depuis 2009.

Après examen, les experts considèrent que certaines dérogations permettant encore l'utilisation des PFOS, notamment dans des systèmes fermés de traitement des métaux et certaines mousses anti-incendie, ne sont plus nécessaires. Ils recommandent leur suppression. Les États parties devront examiner cette recommandation lors de leur conférence de 2027 au Panama.

LA QUESTION DES DÉCHETS

C'est probablement ici que le dossier prend une dimension particulière pour les pays confrontés à une gestion difficile des déchets.

Le document des Nations unies identifie explicitement parmi les sources importantes de dioxines et furanes bromés certains traitements thermiques ainsi que le brûlage à l'air libre des déchets électroniques et des plastiques contenant des retardateurs de flamme bromés. Des procédés métallurgiques sont également concernés.

Cela déplace la question environnementale. Un téléviseur, un ordinateur, un câble électrique ou un morceau de plastique technique ne disparaît pas lorsqu'il quitte une maison. Il entre dans une autre chaîne, celle de la collecte, du démontage, du recyclage, de l'enfouissement ou parfois du brûlage.

Pour l'Algérie comme pour de nombreux pays africains, le communiqué ouvre donc une interrogation qui mérite d'être posée, sans que le document onusien y apporte lui-même une réponse.

Savons-nous précisément ce que deviennent les composants chimiques contenus dans nos déchets électroniques et plastiques ?

La pollution moderne possède cette particularité redoutable, elle ignore les frontières. C'est précisément parce que certains polluants persistent et peuvent être transportés sur de longues distances que la Convention de Stockholm organise leur examen international.

Le déchet que l'on croit avoir fait disparaître peut ainsi continuer son voyage.

Et parfois, le voyage dure bien plus longtemps que l'objet lui-même.

S. M.

TERRES RARES

Le potentiel algérien sous la loupe

La question des terres rares est revenue au centre de l'actualité à la faveur d'une rencontre entre le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, le Dr Smaïne Zeroug, spécialiste des géosciences et chercheur associé à l'Earth Resources Laboratory du MIT, ainsi que des chercheurs de l'Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediène (USTHB), spécialisés dans les sciences de la Terre.

Au centre des échanges : le potentiel en terres rares de la chaîne de l'Ahaggar et la nécessité de « renforcer les recherches et leur valorisation ». L'enjeu est de mieux connaître le sous-sol algérien à travers l'identification des minéralisations, leur localisation et leur caractérisation.

Les travaux menés dans le Hoggar ont permis de mettre en évidence plusieurs minéraux porteurs de terres rares. À Ihouahouène, des chercheurs de l'USTHB ont notamment identifié de la monazite et de l'allanite, dont les échantillons étudiés présentent respectivement des teneurs de 64 à 67 % et de 14 à 25 % en terres rares. Ces résultats attestent la présence de minéraux enrichis dans ces formations, sans toutefois permettre, à eux seuls, d'établir le volume des ressources ni l'existence de réserves économiquement exploitables.

UN POTENTIEL À CONFIRMER

L'Algérie dispose d'un important potentiel minier, avec des projets structurants comme le minerai de fer de Gara Djebilet, à Tindouf, le gisement de zinc d'Amizour, à Béjaïa, et le phosphate de Bir El Ater. Pour les terres rares, la priorité demeure l'exploration et l'évaluation précise des ressources avant toute décision d'exploitation à grande échelle.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a insisté sur la nécessité de préserver certaines ressources stratégiques et d'éviter une exploitation précipitée, dans une logique de protection des intérêts des générations futures.

Cette prudence prend tout son sens dans un contexte international marqué par la montée en puissance des ressources de pointe et la recherche de nouveaux approvisionnements en minerais critiques. L'accès à ces ressources constitue désormais un enjeu à la fois économique, industriel et géopolitique.

DES CHIFFRES ENCORE À ÉTABLIR

Certains experts, dont les professeurs Farid Benyahia et Kamel Sanhadji, ont avancé l'hypothèse d'une présence très importante de terres rares dans le sous-sol algérien, avec un chiffre de 20 % des

réserves mondiales parfois évoqué. Cette estimation doit toutefois être considérée avec prudence. À ce stade, aucun document de référence faisant autorité ni donnée officielle du secteur minier ne permet de la confirmer.

La distinction entre indices géologiques, ressources et réserves économiquement exploitables est essentielle. La présence de minéraux contenant des terres rares ne signifie pas automatiquement l'existence d'un gisement exploitable. Des études complémentaires sont indispensables pour déterminer l'étendue, la concentration, la qualité et la viabilité économique des ressources. Si un potentiel important venait à être confirmé, ces ressources pourraient constituer un levier supplémentaire de diversification de l'économie algérienne et favoriser l'émergence de nouvelles filières industrielles.

DES MINÉRAIS AU CŒUR DES TECHNOLOGIES

Les terres rares sont utilisées dans de nombreuses applications de haute technologie, notamment certains composants électroniques, les aimants permanents, les équipements médicaux, les moteurs électriques et diverses applications aéronautiques et énergétiques. La transition éner-

gétique renforce leur importance, avec le développement des véhicules électriques et des énergies renouvelables. Le néodyme, le praséodyme, le dysprosium et le terbium sont notamment utilisés dans certains aimants permanents destinés aux moteurs électriques.

Il convient toutefois de distinguer les terres rares des autres minerais stratégiques. Le cobalt, par exemple, n'est pas une terre rare, mais un métal de transition utilisé notamment dans certaines technologies de batteries.

UN ENJEU DE SOUVERAINETÉ MINIÈRE

Au-delà de l'extraction, l'enjeu pour l'Algérie est d'évaluer précisément ses ressources en terres rares et de définir les modalités de leur éventuelle valorisation, de l'exploration à la transformation industrielle. Pour l'heure, le dossier reste au stade de la recherche, notamment dans le Hoggar. L'objectif est d'établir scientifiquement le potentiel réel du sous-sol avant toute décision d'exploitation. Dans un contexte de forte demande mondiale en minerais critiques, ces ressources pourraient, si elles sont confirmées, contribuer à la diversification industrielle du pays.

H. Adryen

LA BANQUE D'ALGÉRIE OUVRE LE MARCHÉ DU FACTORING

L'affacturage, libérer la trésorerie des entreprises

Une entreprise peut afficher un carnet de commandes bien rempli, réaliser un chiffre d'affaires confortable et pourtant se retrouver à court d'argent.

Par S. MÉHALLA

Le paradoxe est connu des chefs d'entreprise : vendre ne signifie pas nécessairement encaisser. Entre la livraison d'un bien ou d'un service et le règlement de la facture peuvent s'écouler plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Pendant ce temps, salaires, fournisseurs, fiscalité et charges continuent de tomber.

C'est précisément dans cet espace que vient s'installer l'affacturage, ou factoring. Avec le règlement n°26-03 du 13 août 2026, publié au Journal officiel n°67 du 16 septembre, la Banque d'Algérie vient de fixer un cadre précis à son exercice par les banques et établissements financiers.

Derrière un terme encore peu familier au grand public se cache un mécanisme relativement simple et potentiellement important pour le financement des entreprises algériennes.

VENDRE AUJOURD'HUI, ENCAISSER AUJOURD'HUI

Prenons une PME qui livre pour 10 millions de dinars de marchandises à une grande entreprise. La facture est payable dans 90 jours.

Comptablement, les 10 millions constituent une créance. Économiquement, la vente est réalisée. Mais financièrement, l'entreprise ne dispose toujours pas des 10 millions nécessaires à son exploitation.

Avec l'affacturage, elle peut transférer cette créance à une banque ou à un établissement financier, appelé «factor». En contrepartie d'une rémunération, celui-ci règle ferme le montant de la créance transférée et supporte, dans le dispositif retenu par le règlement algérien, le risque de non-remboursement. Le texte assimile, par ailleurs, l'affacturage à une opération de crédit au sens de la loi monétaire et bancaire.

L'entreprise échange donc une somme à recevoir demain contre des liquidités aujourd'hui.

Le mécanisme peut se résumer ainsi :

Entreprise → facture son client → cède la créance au factor → reçoit les fonds → le factor devient titulaire de la créance → le débiteur règle le factor à l'échéance.

Ce n'est donc pas simplement un nouveau prêt bancaire accordé à l'entreprise. Le financement repose sur une créance commerciale née d'une opération réelle.

DES CRÉANCES SÈVÈREMENT ENCADRÉES

Toutes les factures ne pourront cependant pas être apportées à une banque.

Le règlement impose notamment que la créance soit certaine, liquide, déterminée dans son montant et non contestée. Son échéance doit être inférieure à six mois à compter de la facturation. Elle ne doit pas avoir déjà été payée ou éteinte par compensation, ni être frappée d'une interdiction de ces-



sion.

La créance doit également être librement transmissible et ne pas être déjà grevée d'une cession, d'un nantissement ou d'une autre sûreté susceptible d'affecter les droits du factor.

Autre filtre essentiel : le débiteur concerné ne doit pas se trouver en cessation de paiement, redressement judiciaire, liquidation ou situation comparable. Enfin, la facture ne doit pas avoir fait l'objet d'une prorogation d'échéance au moment de son transfert.

Un point mérite d'ailleurs d'être rectifié par rapport à certaines publications circulant sur les réseaux sociaux. Certaines parlent de «11 critères». Les sources reproduisant l'article 5 du règlement les regroupent plutôt en sept grandes conditions d'éligibilité, dont certaines comportent plusieurs exigences juridiques. Parler de sept conditions est donc plus fidèle à la structure publiée du dispositif.

IMPOSSIBLE DE VENDRE DEUX FOIS LA MÊME FACTURE

Le dispositif prévoit également un garde-fou évident mais essentiel.

L'affacturage doit faire l'objet d'un contrat écrit conclu avant tout financement. Et une créance déjà financée par un autre contrat d'affacturage ne peut pas être remise une seconde fois dans le circuit. Un contrat portant sur une telle créance est déclaré nul.

Cette disposition est capitale dans un système où la facture devient pratiquement un actif financier. Elle doit empêcher qu'une même créance serve plusieurs fois de support à des financements différents.

LE DÉBITEUR N'A PAS À DONNER SON ACCORD

C'est probablement l'un des aspects juridiquement les plus intéressants du dispositif.

Lorsque le factor verse les fonds à l'entreprise, il est subrogé dans ses droits. Les droits et sûretés attachés à la créance sont transférés au factor. Et cette subrogation est opposable au débiteur sans qu'il soit nécessaire d'obtenir son consentement.

Cela ne signifie pas que le client peut l'ignorer.

L'entreprise doit porter une mention subrogative visible sur les factures concernées et notifier sans délai la subrogation au débiteur, notamment par lettre recommandée avec accusé de réception et par tout autre moyen laissant une trace écrite conformément à la législation. Une quittance subrogative matérialise également le financement et le transfert des droits.

Le débiteur ne décide donc pas si la créance peut être transférée lorsque les conditions sont réunies. Il doit en revanche savoir à qui il doit désormais payer.

COMBIEN CELA COÛTERA-T-IL ?

C'est évidemment la question décisive pour les entreprises.

Le factor ne fournit pas ce service gratuitement. Le règlement prévoit notamment deux composantes de rémunération.

La première est une commission de financement, correspondant au coût de la mise à disposition anticipée des fonds.

La seconde est une commission d'affacturage, rémunérant la gestion, le suivi et le recouvrement des créances transférées ainsi que, le cas échéant, la couverture du risque de non-paiement. Les banques et les établissements financiers doivent rendre publiques les conditions bancaires qu'ils appliquent à ces opérations.

Le véritable test sera donc économique : à quel prix les banques algériennes proposeront-elles effectivement ce service ?

Une PME n'a intérêt à céder une facture que si le coût du factoring reste inférieur au bénéfice qu'elle retire de la disponibilité immédiate de sa trésorerie, de la réduction de son risque et éventuellement de l'externalisation du recouvrement.

UNE ARME CONTRE LES DÉLAIS DE PAIEMENT ?

C'est probablement là que se situe l'enjeu majeur.

Le besoin de financement d'une entreprise ne vient pas toujours d'un manque de commandes ou de rentabilité. Il peut provenir du décalage entre ses encaissements et ses décaissements.

Une société peut devoir acheter aujourd'hui ses matières premières, payer ses salariés à la fin du mois et supporter ses charges alors que ses clients ne régleront leurs factures que plusieurs semaines

plus tard.

Le factoring transforme alors le poste clients en trésorerie mobilisable.

Pour les PME travaillant avec de grands donneurs d'ordre présentant une bonne solvabilité, le mécanisme pourrait être particulièrement intéressant : la qualité financière du débiteur et de la créance devient déterminante dans l'analyse de l'opération.

CE N'EST POURTANT PAS UNE BAGUETTE MAGIQUE

L'affacturage ne règle pas automatiquement les problèmes de financement des entreprises.

D'abord parce que seules certaines créances seront admissibles. Une facture contestée, une créance trop ancienne ou présentant une incertitude juridique ne pourra pas simplement être transformée en cash.

Ensuite parce que les banques resteront tenues à des obligations prudentielles. Les opérations d'affacturage seront soumises aux règles de classification et de provisionnement applicables aux autres créances bancaires. Elles devront également être déclarées à la Centrale des risques entreprises et ménages.

Le factor aura donc tout intérêt à examiner non seulement l'entreprise qui lui apporte la facture, mais également la solidité du débiteur qui devra finalement la payer.

C'est une différence fondamentale : dans un crédit bancaire classique, la banque examine principalement la capacité de remboursement de l'emprunteur. Dans l'affacturage, la qualité de la créance et celle du débiteur deviennent centrales.

UN EXEMPLE À 10 MILLIONS DE DINARS

Imaginons une entreprise A qui fournit une entreprise B.

A émet une facture de 10 millions DA, payable dans 90 jours.

A a pourtant besoin immédiat de cet argent pour financer un nouveau marché.

Elle présente sa créance à une banque.

La banque vérifie la facture, son échéance, son caractère incontestable, la situation du débiteur et les autres conditions réglementaires.

La convention d'affacturage est conclue et la créance transférée.

Le factor règle la créance selon les modalités prévues et perçoit sa rémunération.

L'entreprise A récupère immédiatement la capacité financière nécessaire à son activité au lieu d'attendre trois mois.

À l'échéance, B paie désormais le factor.

L'argent qui était immobilisé dans une ligne comptable est ainsi redevenu du capital circulant.

UNE PETITE RÉVOLUTION DANS LA RELATION BANQUE-ENTREPRISE

C'est probablement la dimension la plus intéressante de la réforme.

Pendant longtemps, le financement des entreprises algériennes a été essentiellement pensé autour du crédit bancaire traditionnel : découvert, crédit d'exploitation, crédit d'investissement, garanties et sûretés.

Le factoring introduit une autre logique : financer un actif existant plutôt que seulement prêter sur la base de la capacité générale d'endettement de l'entreprise.

La facture devient ainsi un instrument permettant de mobiliser immédiatement une richesse déjà créée mais pas encore encaissée.

Cela peut également améliorer la rotation de trésorerie. Une entreprise qui encaisse plus rapidement peut acheter plus tôt, produire plus vite, honorer ses fournisseurs et éventuellement accepter davantage de commandes.

L'effet économique potentiel dépasse donc la seule opération financière.

Mais tout dépendra désormais des banques

Le règlement crée le cadre. Il ne crée pas à lui seul le marché.

La Banque d'Algérie prévoit d'ailleurs que les modalités d'application seront précisées par instruction. La véritable question commence donc maintenant : quelles banques commercialiseront effectivement le factoring ? À quelles entreprises ? Avec quels délais de traitement ? Quelles commissions ? Quels critères internes d'acceptation des débiteurs ? Et avec quelle simplicité administrative ?

Si le produit devient trop cher, trop bureaucratique ou réservé aux entreprises déjà les plus solides, son impact restera limité.

À l'inverse, s'il est largement proposé aux PME disposant de créances commerciales solides, l'affacturage pourrait constituer un véritable outil de financement du cycle d'exploitation.

DE LA FACTURE AU FINANCEMENT

Le règlement 26-03 ne crée évidemment pas de richesse par décret. Il cherche plutôt à rendre liquide une richesse temporairement immobilisée.

C'est toute la philosophie du factoring.

Hier, une facture payable dans trois mois signifiait essentiellement : «On me doit de l'argent».

Avec l'affacturage, elle peut aussi signifier : «Cette créance peut financer mon activité aujourd'hui.»

Et pour une entreprise, la différence entre ces deux phrases peut être considérable.

Le véritable bilan de cette réforme ne se mesurera donc pas au nombre d'articles du règlement, mais au volume de factures effectivement transformées en liquidités, au coût supporté par les entreprises et à l'accès réel des PME au dispositif.

Le cadre juridique est désormais posé. Reste à voir si les banques transformeront cette possibilité réglementaire en véritable marché du financement de trésorerie.

PRIX NATIONAL DE L'ARTISANAT 2026

Près de 780 produits en lice

La participation à l'édition 2026 du Prix national de l'artisanat et des métiers connaît un engouement notable, avec près de 780 produits artisanaux déjà déposés à travers les différentes wilayas du pays.

La ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Houria Meddahi, a présidé une réunion avec les membres de la Commission nationale du Prix national de l'artisanat et des métiers, consacrée notamment au suivi de l'état d'avancement de cette édition.

Selon un communiqué du ministère, près de 780 produits artisanaux ont été déposés à ce jour par des artisans issus de différentes régions du pays. Ce nombre devrait encore progresser avec l'achèvement de l'opération de collecte et de recensement des produits au niveau des wilayas concernées, avant le lancement de la phase de sélection régionale.

DES CRITÈRES PROFESSIONNELS

Au cours de la réunion, les membres de la commission ont réaffirmé leur engagement à mettre leur expertise et leur expérience au service d'une sélection rigoureuse et objective des meilleurs produits.

Le processus de sélection devra s'effectuer conformément



aux conditions et critères établis, avec pour objectif de faire ressortir les créations illustrant le mieux la créativité, l'authenticité, l'innovation et la qualité de l'artisanat algérien.

Pour la ministre Houria Meddahi, ce prix constitue une importante plateforme destinée à encourager l'innovation et l'excellence dans le domaine de l'artisanat d'art, tout en contribuant à mettre en valeur la richesse du patrimoine artisanal national.

La ministre a toutefois insisté sur la nécessité de dépasser la

seule dimension concurrentielle du prix. Celui-ci doit également, selon elle, devenir un véritable outil de valorisation et d'accompagnement des artisans, en les aidant à développer leurs produits et à améliorer leur positionnement.

DE LA VISIBILITÉ AUX CRÉATIONS ARTISANALES

La promotion des produits artisanaux participants et lauréats figure également parmi les priorités mises en avant lors de cette réunion.

Mme Meddahi a appelé à renforcer leur visibilité à travers les médias et les différentes plateformes de communication, afin de mieux faire connaître les créations algériennes et de mettre en avant leur double dimension culturelle et économique.

Elle a également plaidé pour un accompagnement des artisans qui atteindront les phases avancées de la compétition ainsi que des lauréats des différentes catégories.

LA FORMATION AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT

La coopération avec le secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels devra également être renforcée, conformément à la convention conclue entre les deux secteurs.

Cette collaboration vise notamment à mettre en place des programmes de formation et un accompagnement spécialisé adaptés aux besoins des artisans, afin de développer leurs compétences et de renforcer leur capacité à améliorer leurs productions.

La ministre a, dans ce contexte, appelé à offrir aux artisans lau-

réats davantage d'opportunités de participer à des salons et manifestations internationales. Une démarche destinée à valoriser leur savoir-faire et à contribuer au rayonnement de l'artisanat algérien à l'étranger.

L'excellence mise en avant

De leur côté, le président de la commission et ses membres ont réaffirmé leur engagement à assurer le bon déroulement des différentes étapes de sélection, dans le respect des principes d'objectivité et de professionnalisme.

L'enjeu sera de retenir des produits capables d'illustrer la diversité et le potentiel de l'artisanat algérien, tout en répondant aux critères d'authenticité, de créativité et de qualité fixés pour cette édition.

La ministre Houria Meddahi a, pour sa part, assuré que son département veillera à réunir les conditions et les moyens nécessaires pour permettre à la Commission nationale de mener à bien sa mission et d'atteindre les objectifs assignés à l'édition 2026 du Prix national de l'artisanat et des métiers.

R.E

INVESTISSEMENTS RUSSES EN ALGÉRIE

L'AAPI multiplie les initiatives

L'Algérie et la Russie affichent leur volonté de renforcer leur partenariat économique et d'investissement, à travers une meilleure promotion des opportunités offertes par le marché algérien et le développement de nouveaux projets à forte valeur ajoutée.

Le directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache, s'est entretenu mardi, par visioconférence, avec le président du Conseil d'affaires algéro-russe, Ahmed Azimov, autour des perspectives de consolidation de la coopération économique et des investissements entre les deux pays. Cette rencontre intervient dans le prolongement des conclu-

sions de la 13e session de la Commission intergouvernementale mixte algéro-russe, tenue à Moscou du 24 au 26 juin dernier.

UN PROGRAMME D'ACTION COMMUN

Les discussions ont notamment porté sur la mise en place d'un programme d'action commun destiné à mieux faire connaître les atouts de l'Algérie auprès des opérateurs économiques russes et à renforcer les relations entre l'AAPI et le secteur des affaires en Russie.

L'objectif affiché est de favoriser l'émergence de partenariats et d'attirer davantage d'investissements russes en Algérie, particulièrement dans des projets créa-

teurs de valeur ajoutée et d'emplois.

À cette occasion, Omar Rekkache a présenté les principales opportunités d'investissement disponibles en Algérie. Plusieurs secteurs ont été mis en avant, notamment l'agriculture, l'énergie et les énergies renouvelables, l'industrie et les industries de transformation, ainsi que l'industrie pharmaceutique et les dispositifs médicaux.

Le directeur général de l'AAPI a également réaffirmé la disponibilité de l'agence à accompagner les investisseurs et à faciliter les différentes étapes nécessaires à la concrétisation de leurs projets.

De son côté, Ahmed Azimov a fait état de l'intérêt des entre-

prises russes pour les opportunités offertes par l'Algérie. Il a particulièrement insisté sur l'importance du transfert de technologie, de l'échange d'expertises et du développement de partenariats entre les entreprises des deux pays. Le Conseil d'affaires algéro-russe entend ainsi jouer un rôle dans la mise en relation des opérateurs économiques et dans la promotion des opportunités d'investissement disponibles en Algérie.

UNE « JOURNÉE DE L'ALGÉRIE » À MOSCOU

La rencontre a également permis d'évoquer la préparation d'une « Journée de l'Algérie », qui devrait être organisée en marge

du Sommet Afrique-Russie et du Forum économique associé, prévus à Moscou à la fin du mois d'octobre. Cette initiative devrait constituer une nouvelle plateforme pour présenter aux investisseurs russes les potentialités de l'économie algérienne, les secteurs ouverts à l'investissement ainsi que les dispositifs d'accompagnement proposés aux opérateurs étrangers.

À travers cette démarche, Alger et Moscou cherchent à donner une nouvelle impulsion à leur coopération économique, en élargissant les échanges au-delà des relations commerciales traditionnelles et en favorisant la réalisation de projets d'investissement structurants.

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ARABE

Le CREA et l'OAT explorent de nouvelles pistes

Le président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula, a reçu mardi le directeur général de l'Organisation arabe du travail (OAT), Fayez Ali Al-Mutairi, avec lequel il a examiné les perspectives de renforcement de la coopération économique entre les pays arabes.

La rencontre, tenue au siège du CREA a été consacrée aux moyens de donner une nouvelle dynamique aux relations économiques arabes, notamment à travers l'intensification des échanges commerciaux et le développement des investissements intra-arabes.

Selon un communiqué du CREA, Kamel Moula a souligné la nécessité de mutualiser les efforts et de renforcer l'action commune afin de favoriser une meilleure intégration

économique entre les pays arabes et de contribuer à un développement durable dans la région.

Le président du CREA a notamment appelé à dépasser le cadre de la coopération et de la concertation pour parvenir à la concrétisation de projets et de partenariats économiques.

Cette démarche devrait permettre de mieux valoriser les capacités et les potentialités des économies arabes et de renforcer la présence des entreprises de la région sur les différents marchés arabes.

Pour le CREA, le développement des partenariats entre entreprises constitue ainsi un levier important pour soutenir les intérêts économiques communs et approfondir l'intégration économique arabe.

Kamel Moula a également insisté sur l'importance d'instaurer durablement une culture du dialogue et de la confiance entre les différents acteurs de l'écosystème économique.

Cette dynamique doit notamment associer les pouvoirs publics, les organisations patronales et les représentants des travailleurs, dans l'objectif de favoriser une convergence des visions face aux défis économiques et sociaux.

Selon le président du CREA, une meilleure coordination entre ces différentes parties prenantes peut contribuer à soutenir l'investissement et la production, à renforcer la compétitivité des entreprises et à favoriser la création d'emplois.

De son côté, Fayez Ali Al-Mutairi a souli-

gné l'importance de poursuivre la concertation et la coordination entre les différentes institutions concernées.

Le directeur général de l'OAT a également mis l'accent sur la nécessité de favoriser le partage des expériences et des expertises, tout en renforçant le rôle des institutions économiques et sociales dans l'accompagnement du développement.

Cette rencontre entre le CREA et l'OAT intervient ainsi dans une perspective de consolidation des mécanismes de coopération économique et sociale dans l'espace arabe, avec un accent particulier sur les échanges, l'investissement, le partenariat entre entreprises et la valorisation des compétences et des expériences disponibles dans la région.

ELLE TUE SON MARI

Le pourvoi en cassation bientôt examiné

Condamnée à la réclusion criminelle à perpétuité, une femme poursuivie pour le meurtre de son époux a vu ses avocats introduire un pourvoi en cassation. L'affaire devrait prochainement être examinée par la chambre criminelle de la Cour suprême.

Par Redouane Hannachi

Les faits remontent au 15 juillet 2025 et ont secoué un quartier populaire de Bordj El Kiffan, à Alger. Ce matin-là, les services de la police judiciaire, accompagnés de la police scientifique, se sont rendus au domicile du couple après la découverte du corps du mari, retrouvé allongé sur le dos, partiellement dévêtu et recouvert d'un tissu, près de la porte de la salle de bain. Les enquêteurs avaient également relevé des traces laissant penser que le corps avait été traîné depuis la chambre à coucher. Dans la pièce, des indices suspects avaient été constatés, tandis que le sol près de la salle de bain était glissant en raison de la présence de savon. Aucun objet tranchant n'avait toutefois été retrouvé dans un premier temps. L'enquête devait rapidement s'orienter vers une autre piste. Selon les éléments du dossier, l'accusée aurait ouvert le robinet de gaz du chauffe-eau, ce qui aurait contribué à brouiller les circonstances du décès. L'alerte avait été donnée vers 17 heures, après les cris de l'épouse, qui avaient attiré l'attention de la belle-sœur de la victime, puis de ses frères et de sa mère. Les proches avaient été entendus par les enquêteurs afin d'établir les circonstances exactes du drame.



DES VERSIONS CONTRADICTOIRES

Au fil des investigations, plusieurs éléments matériels ont conduit les enquêteurs à écarter l'hypothèse d'une mort naturelle et à retenir celle d'un homicide volontaire. Confrontée aux éléments du dossier, l'accusée aurait livré des aveux partiels. Le mobile évoqué par l'accusation serait lié aux tensions conju-

gales, notamment à la volonté du défunt de se remarier. Après 17 années de mariage sans enfants, le couple traversait une période de difficultés, alors que le mari aurait envisagé une nouvelle union, qui devait intervenir quelques semaines après les faits.

Interrogée au cours de l'enquête puis par les autorités judiciaires, l'accusée a livré une version différente. Elle a affirmé que

la soirée s'était déroulée normalement et que le couple avait discuté jusqu'aux premières heures du matin, avant que son mari ne s'endorme. Elle a ensuite déclaré avoir été réveillée par un bruit et découvert son époux au sol, près de la salle de bain. Selon sa version, elle aurait tenté de lui porter secours, avant d'attribuer son décès à un malaise provoqué par l'inhalation de gaz. Cette version a cependant été confrontée

à plusieurs éléments du dossier, notamment aux déclarations de membres de la famille de la victime. La belle-sœur a notamment affirmé avoir découvert le corps sans vie et s'être étonnée de ne pas avoir été alertée plus tôt. Le frère de la victime a, pour sa part, déclaré devant le tribunal avoir constaté que le corps était déjà rigide en début de soirée, ce qui, selon l'accusation, contredisait l'horaire avancé par l'accusée.

LA PERPÉTUITÉ EN PREMIÈRE INSTANCE

Devant le tribunal criminel d'Alger, l'accusation a soutenu que la victime avait été mortellement poignardée, notamment au niveau du thorax, et que le crime avait été commis dans un contexte de préméditation. Le parquet général avait requis la peine capitale, tandis que la défense avait plaidé l'application des circonstances atténuantes. Après délibération, le tribunal criminel d'Alger a condamné l'accusée à la réclusion criminelle à perpétuité. Ses avocats ont introduit un pourvoi en cassation au lendemain du verdict, sollicitant la révision du procès et de la peine prononcée. C'est désormais à la chambre criminelle de la Cour suprême qu'il revient de statuer sur ce recours.

R. H.

ENLÈVEMENT D'UNE FEMME DIVORCÉE

Le pourvoi du kidnappeur bientôt examiné

Condamné à dix ans de prison ferme pour séquestration et atteinte à la pudeur, un homme, le présumé kidnappeur a introduit un pourvoi en cassation. La chambre criminelle de la Cour suprême doit prochainement examiner son recours. Les faits remontent au 11 avril 2015. Ce jour-là, les services de la police judiciaire de la sûreté d'Hussein Dey avaient été alertés à la suite d'une plainte déposée par la fille d'une femme divorcée, mère de cinq enfants. Dès leur intervention, les enquêteurs se sont rendus au niveau de la plage des Sablettes, où ils ont découvert la victime retenue dans une cabine électrique située sous le pont menant vers Ruisseau. Elle a été immédia-

tement libérée. Le principal mis en cause, Réda S., un repris de justice sans emploi, domicilié à El Madania, avait été interpellé dans le cadre de cette affaire. Il était poursuivi pour séquestration et atteinte à la pudeur commises sur la victime, identifiée par ses initiales R.F., dite « Faty ».

DES VERSIONS TOTALEMENT OPPOSÉES

À la barre, le prévenu a contesté les faits qui lui étaient reprochés, affirmant que la victime l'avait accompagné volontairement. « Je ne l'ai pas séquestrée. Elle m'a proposé de me tenir compagnie car elle n'avait pas où passer la nuit », a-t-il déclaré devant le tribunal. Il a également

soutenu qu'il existait une relation entre eux et a tenté de justifier les violences qu'il reconnaissait avoir exercées. La victime a livré une tout autre version. Appelée à témoigner, elle a affirmé avoir été frappée à plusieurs reprises à l'aide d'une canne, expliquant que son agresseur lui reprochait de l'avoir trahi. Tout au long des débats, le mis en cause a maintenu que la victime l'avait suivi de son plein gré, contestant ainsi l'accusation de séquestration.

LE PARQUET REQUIERT 20 ANS

Au terme des débats, le procureur général a requis vingt ans de réclusion criminelle, estimant que les éléments

matériels et les preuves versées au dossier établissaient les faits reprochés au prévenu ainsi que son intention criminelle. La défense a, pour sa part, sollicité l'application des dispositions relatives aux circonstances atténuantes, en se référant notamment à l'article 53 du Code pénal et à l'article 592 du Code de procédure pénale. Après délibération, le tribunal criminel d'Alger a finalement condamné Réda S. à dix ans de prison ferme. Ses avocats ont introduit un pourvoi en cassation afin de contester cette décision. Le recours doit désormais être examiné par les magistrats de la chambre criminelle de la Cour suprême.

R. H.

CE QUE PRÉVOIT LA LOI

De la nullité des contrats

La loi encadre strictement les conditions d'annulation d'un contrat et les conséquences qui en découlent. Lorsqu'elle reconnaît à l'un des contractants le droit de demander l'annulation, ce droit appartient à la partie concernée et peut disparaître en cas de confirmation expresse ou tacite du contrat. Cette confirmation produit un effet rétroactif à la date de conclusion du contrat, sans préjudice des droits des tiers. Le délai de prescription de l'action en annulation est fixé à dix ans lorsque le droit

n'est pas exercé. En cas d'incapacité, d'erreur ou de dol, ce délai court à partir de la découverte du fait à l'origine de l'annulation. En cas de violence, il commence à courir à partir du moment où celle-ci a cessé. Toutefois, après quinze ans à compter de la conclusion du contrat, l'annulation ne peut plus être invoquée pour erreur, dol ou violence. La nullité absolue obéit à un régime différent. Elle peut être invoquée par toute personne intéressée et peut être prononcée d'office par le tribunal. Elle

ne peut pas disparaître par confirmation et l'action se prescrit par quinze ans à compter de la conclusion du contrat. Lorsqu'un contrat est déclaré nul ou annulé, les parties doivent, en principe, être replacées dans la situation qui était la leur avant sa conclusion. Si cette restitution est impossible, une indemnisation équivalente peut être accordée. Pour le contrat conclu par une personne incapable, celle-ci n'est tenue de restituer que la valeur du profit qu'elle en a retiré. Enfin, si seule

une partie du contrat est nulle ou annulable, la nullité ne concerne normalement que cette partie. Le contrat entier n'est annulé que s'il est établi qu'il n'aurait pas été conclu sans celle-ci. La loi rappelle par ailleurs que le contrat constitue la loi des parties. Il ne peut être révoqué ou modifié que d'un commun accord ou dans les cas prévus par la loi. Son exécution doit, dans tous les cas, respecter son contenu et être menée de bonne foi.

R. H.

CENTRES DE FORMATION DES PERSONNELS SPÉCIALISÉS

Cérémonie d'ouverture de la nouvelle année

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mme Soraya Mouloudji, a présidé, mardi au Centre national de formation des personnels spécialisés (CNFPS) de Birkhadem, la cérémonie d'ouverture de l'année de formation 2026-2027 des centres nationaux spécialisés de formation, indique un communiqué du ministère...

La nouvelle année de formation est marquée par l'entrée en vigueur d'une série de réformes pédagogiques, notamment l'adoption d'un nouveau programme de formation spécialisée et, pour la première fois, d'un guide destiné aux stagiaires, ainsi que le développement des méthodes de formation et le renforcement du volet pratique, tout en accordant une importance accrue à l'adaptation des connaissances acquises en formation avec la réalité du travail au sein des établissements spécialisés, précise le communiqué. Dans une allocution prononcée à cette occasion, Mme Mouloudji a indiqué qu'à partir de cette année, «un nouveau programme de formation spécialisée sera mis en œuvre», adopté en vertu de l'arrêté interministériel du 12 août 2025 fixant les conditions d'accès à la formation spécialisée pour les grades relevant des corps spécifiques de l'administration chargée de la solidarité nationale, et les modalités de son organisation, et publié pour la première fois au Journal officiel. Elle a, à ce propos, souligné que ces réformes ont également porté sur «la révision et l'actualisation des contenus des programmes de formation, à travers l'introduction de nouveaux modules et thématiques en phase avec les évolutions enregistrées dans les domaines de la prise en charge, notamment les troubles du



spectre de l'autisme, l'éducation précoce, l'éducation des enfants aux besoins spécifiques, les techniques d'accompagnement dans la vie scolaire, sociale et professionnelle, l'éducation physique adaptée, la gérontologie, ainsi que les stratégies d'enseignement et d'apprentissage destinées aux personnes aux besoins spécifiques, outre l'actualisation de l'organisation pédagogique de la formation spécialisée». Mme Mouloudji a affirmé que la formation spécialisée «dépassé le simple cadre d'un parcours d'acquisition de connaissances et de compétences», devenant un investissement direct dans la ressource humaine et un pilier

essentiel pour l'amélioration des performances au sein des établissements spécialisés et la préparation de compétences professionnelles capables d'assumer leurs missions avec responsabilité et engagement, en phase avec les spécificités du travail dans le domaine de la solidarité nationale. Parallèlement à la révision des contenus, a-t-elle ajouté, «un guide du stagiaire a été élaboré, visant à uniformiser les méthodes de travail, à définir les différentes étapes du parcours de formation et à assurer un référentiel clair aussi bien aux stagiaires qu'aux encadreurs», outre l'actualisation de la circulaire ministérielle n° 02 du 31 janvier 1993, relative à la

définition des modalités d'organisation pédagogique de la formation spécialisée, afin de l'adapter aux évolutions induites par la réforme des programmes, de renforcer la clarté du cadre pédagogique et organisationnel et de permettre un suivi plus régulier et efficace du parcours de formation. La ministre a, en outre, assuré que le secteur accorde une importance particulière à l'ouverture sur la recherche scientifique et les études appliquées, ainsi qu'à l'encouragement des initiatives visant à développer les pratiques professionnelles et à trouver de nouvelles solutions aux défis liés au domaine de la prise en charge, outre «l'ouverture du

champ aux start-up, aux initiatives et aux projets innovants à l'effet de contribuer au développement de solutions modernes et applicables, répondant aux besoins évolutifs des établissements spécialisés et accompagnant les transformations que connaît le domaine du service public social».

D'autre part, Mme Mouloudji a précisé que les missions dont seront chargés les stagiaires au sein des établissements spécialisés exigent non seulement une qualification scientifique et professionnelle, mais aussi de faire preuve de responsabilité, d'engagement et de conscience professionnelle, eu égard à la nature des catégories prises en charge par le secteur et à la spécificité de leurs besoins. A ce titre, l'ouverture de l'année de formation 2026-2027 intervient dans le cadre de la concrétisation des efforts du secteur visant à développer la formation spécialisée, qui ne se limite pas à la modernisation des programmes, mais englobe également le renforcement de l'encadrement et du suivi, le développement de la pratique professionnelle, l'ouverture sur la recherche et l'innovation, ainsi qu'une meilleure adaptation des parcours de qualification aux besoins sur le terrain, afin de renforcer l'investissement dans les compétences et de développer les services fournis dans le domaine de la solidarité nationale.

FUITES D'EAU

La vétusté du réseau des conduites en cause

L'approvisionnement en eau potable, les opérations d'assainissement, les piquages et la lutte contre les fuites d'eau ainsi que les projets en cours à réaliser en 2026, tels sont les sujets abordés mardi par Abdelaziz Lardjoun, directeur des études au ministère de l'hydraulique, sur les ondes de la chaîne III. Concernant les fuites d'eau, celui-ci dira qu'il y a un grand effort pour pallier à ce problème de perte d'eau due à la vétusté des réseaux de conduite qui datent, pour la majorité de la période post coloniale». Pour minimiser les dégâts, ajoute-t-il, des campagnes de sensibilisation sans relâche envers les citoyens

sont menées afin de les inciter à signaler toute fuite d'eau. «Plusieurs opérations sont, d'après lui, programmées pour rénover des réseaux, accompagnées par des campagnes de lutte contre ces fuites occasionnées par des actes de piquage des conduites perturbant ainsi la stabilité de la distribution d'eau». Et d'ajouter que «beaucoup d'actes de vols sont réglés à l'amiable, tandis que d'autres sont passibles de peines voire d'emprisonnement». Pour cette année, rappelle-t-il, «on a recensé plus de 200.000 fuites, dont la moitié sont réhabilitées. Ce qui a permis de récupérer pas moins de 10 millions de m3».

Selon Lardjoun, les services d'eau ont, par ailleurs, recensé, en 2026, plus de 10.300 piquages. «Il y a moins de réclamations par rapport à l'année précédente», assure-t-il, révélant que «23 milliards de DA sont alloués pour améliorer le service public». D'énormes moyens sont déployés pour rétablir la panne survenue à Boudouaou, à cause d'un glissement de terrain qui a causé la rupture d'alimentation en eau potable dans les wilayas de Boumerdes, Tizi-Ouzou et Alger, dit l'orateur. «Pour Alger, le problème ne se pose plus puisque la capitale est alimentée par le système Taksebt-Issers-Keddara», dit-il.



ONPO

Début de l'opération de paiement du coût du Hadj

L'Office national du pèlerinage et de la omra (ONPO) a annoncé, dans un communiqué, que l'opération de paiement du coût du Hadj au titre de la saison 1448H/2027, fixé à 820.000,00 DA, débutera à partir d'aujourd'hui, et se poursuivra jusqu'au 29 octobre. «L'Office national du pèlerinage et de la omra informe l'ensemble des citoyens concernés par l'accomplissement du rite du Hadj au titre de la saison 1448H/2027, que

l'opération de paiement du coût du Hadj, fixé à 820.000,00 DA (82 millions de centimes), débutera à partir du 1er octobre 2026 et se poursuivra jusqu'au 29 octobre 2026», selon la même source. Les concernés peuvent s'acquitter du coût du Hadj par paiement électronique via le portail algérien du Hadj, avec la carte bancaire CIB ou la carte Edahabia, ou par paiement électronique au niveau des agences de la Banque

d'Algérie, avec la carte bancaire CIB ou la carte Edahabia via les terminaux de paiement électronique (TPE), ou par chèque bancaire ou postal certifié, ou encore par paiement en espèces au niveau des guichets de la Banque d'Algérie, précise l'ONPO. L'Office appelle l'ensemble des concernés à «veiller à finaliser l'opération de paiement du coût du Hadj durant la période fixée et à parachever les procédures admi-

nistratives liées à l'accomplissement des rites du Hadj dans les délais requis». L'ONPO invite également les concernés à consulter le site électronique et les pages officielles de l'Office, le portail algérien du Hadj «bawabetelhadj.dz» et le portail national des services numériques gouvernementaux «dzds.dz», pour obtenir davantage d'informations et suivre les nouveautés de la saison du Hadj, conclut le communiqué.

WASHINGTON-TÉHÉRAN

Le fragile pari d'une désescalade

Les échanges indirects entre les États-Unis et l'Iran se poursuivent par l'intermédiaire de médiateurs qataris et pakistanais. Téhéran a confirmé hier avoir reçu une proposition américaine destinée à relancer les discussions, alors que le principal point de blocage porterait désormais sur le calendrier et l'ordre des mesures de désescalade.

Parallèlement, de nouvelles tensions ont été signalées dans le détroit d'Ormuz. Les efforts diplomatiques se poursuivent entre Washington et Téhéran pour tenter de mettre fin au conflit qui oppose les deux pays. Selon un responsable au fait des discussions cité par Reuters, le ministre iranien des Affaires étrangères, Abbas Araghchi, a rencontré mardi soir des médiateurs qataris à Doha et reçu la réponse américaine à une proposition iranienne visant à instaurer un mécanisme de renforcement de la confiance sur une période de sept jours.

Le gouvernement iranien a confirmé hier la réception de cette proposition américaine. La porte-parole du gouvernement, Fatemeh Mohajerani, a indiqué qu'Abbas Araghchi avait informé le Conseil des ministres du contenu de ses démarches diplomatiques et de la réception de la proposition américaine.

Le contenu précis du document n'a toutefois pas été rendu public.

UN DÉSACCORD LIÉ AU CALENDRIER QU'AU CONTENU

Selon la source citée par Reuters, le principal différend entre les deux parties ne concernerait pas les éléments fondamentaux du plan, mais plutôt l'ordre dans lequel les différentes mesures devraient être appliquées.

Le dispositif envisagé prévoit un processus de sept jours destiné à instaurer progressivement la confiance entre Washington et Téhéran et à permettre un retour à une version renforcée du protocole d'accord conclu en juin.

L'Iran souhaite notamment obtenir des garanties concernant la levée du blocus maritime américain, le déblocage d'avoirs iraniens gelés et l'arrêt des hostilités. En contrepartie, Téhéran accepterait de prendre des mesures concernant le détroit d'Ormuz et d'engager rapidement des discussions sur son programme nucléaire.



Les autorités iraniennes insistent cependant sur la nécessité d'obtenir des engagements américains avant de procéder aux principales concessions.

Le détroit d'Ormuz constitue l'un des principaux enjeux du bras de fer actuel. Cette voie maritime stratégique assure le transit d'une part considérable du commerce mondial de pétrole et de gaz.

Selon l'UK Maritime Trade Operations, trois navires ont été touchés mardi par des projectiles non identifiés alors qu'ils traversaient le détroit. Les navires concernés comprennent notamment un pétrolier et un méthanier transportant du gaz naturel liquéfié.

L'incident intervient alors que les restrictions imposées au trafic maritime dans la région alimentent les inquiétudes sur les marchés énergétiques. Les cours du pétrole ont ainsi progressé hier, dans un contexte marqué également par les déclarations de Donald Trump sur le maintien des pressions contre l'Iran.

TRUMP MAINTIENT LA PRESSION

Le président américain Donald Trump a déclaré mardi que l'Iran était dans une situation « très mauvaise » et a affirmé que les Iraniens finiraient par se rendre. Il a également réaffirmé que Washington voulait empêcher Téhéran d'acquiescer à une arme nucléaire. Ces déclarations interviennent après le démenti de Trump concernant des informations selon lesquelles les États-Unis seraient prêts à alléger certaines sanctions contre l'Iran en échange de progrès dans le dossier nucléaire. Sur sa plateforme Truth Social, le président américain avait affirmé ne rien avoir proposé à Téhéran.

La question des sanctions demeure ainsi l'un des principaux leviers de la stratégie américaine. Washington souhaite obtenir des engagements iraniens sur le nucléaire et sur la capacité de Téhéran à mener des opérations militaires dans la région.

DES NÉGOCIATIONS TOUJOURS FRAGILES

Selon plusieurs sources citées par Axios,

les efforts des médiateurs qataris n'auraient pour l'instant permis que des avancées limitées. Les deux parties resteraient attachées à leurs positions respectives.

Des responsables qataris poursuivent néanmoins leurs contacts avec Washington et Téhéran afin de rapprocher les positions. Le Pakistan et l'Égypte participeraient également aux efforts diplomatiques.

Le Qatar joue un rôle central dans cette médiation. Son porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Majed Al-Ansari, a confirmé mardi la poursuite des échanges de messages et des réunions entre les différentes parties.

« Nous travaillons à trouver un terrain d'entente entre les parties afin de parvenir à un accord », a-t-il déclaré, soulignant que Doha cherchait à réduire les divergences et à faciliter le dialogue.

UNE FENÊTRE DIPLOMATIQUE ENCORE OUVERTE

Malgré les divergences persistantes, la réception par Téhéran de la proposition américaine constitue un nouveau développement dans les négociations indirectes.

L'Iran affirme que ses positions n'ont pas changé et demande des garanties sur la levée du blocus et l'assouplissement des sanctions. Les États-Unis, de leur côté, cherchent à obtenir des engagements concrets sur le programme nucléaire iranien et la sécurité régionale.

Le principal enjeu des prochains jours sera donc de déterminer si les deux camps peuvent s'accorder sur la séquence des mesures prévues par le plan de sept jours.

Dans le même temps, les tensions autour du détroit d'Ormuz et les nouveaux incidents visant des navires commerciaux rappellent la fragilité de la situation. Une reprise du dialogue pourrait ouvrir la voie à une désescalade, mais l'absence d'accord sur les premières étapes du processus continue de peser sur les négociations.

R.I/agences

APRÈS UNE EXPLOSION À NABATIEH

L'armée libanaise revoit sa version

Un militaire et trois civils ont été blessés hier dans l'explosion d'un objet suspect dans la région de Nabatieh al-Fawqa, dans le sud du Liban. L'armée libanaise, qui avait initialement évoqué une frappe sioniste contre un véhicule militaire, a ensuite indiqué que l'incident résultait de l'explosion d'un objet suspect.

Dans un communiqué, l'armée libanaise a précisé que l'explosion s'était produite pendant l'accompagnement des habitants par ses forces.

Des investigations ainsi qu'une expertise technique ont ensuite permis d'établir que l'incident était lié à l'explosion d'un « objet suspect ».

Cette précision intervient après un premier communiqué de l'armée faisant état d'une « attaque israélienne » contre un véhicule militaire.

L'armée a indiqué poursuivre ses investigations afin de déterminer les circonstances exactes de l'incident.



UNE ZONE TOUJOURS SOUS TENSION

L'explosion intervient alors que le sud du Liban reste marqué par une situation sécuritaire fragile, malgré le cessez-le-feu conclu entre l'entité sioniste et le Hezbollah le 21 juin.

Des frappes sionistes continuent d'être signalées dans la région, tandis que les forces sionistes mènent encore des opéra-

tions dans certaines zones du sud du pays.

Le conflit avait gagné le territoire libanais le 2 mars, après des tirs de missiles du Hezbollah vers l'entité sioniste. Le mouvement chiite avait alors affirmé agir en représailles à la mort du guide suprême iranien Ali Khamenei, tué lors des premières frappes américaines et sionistes contre l'Iran le 28 février.

L'occupant avait riposté par d'intenses bombardements et une offensive terrestre, entraînant l'occupation de plusieurs dizaines de localités et villages du sud du Liban ainsi que d'importantes destructions.

UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF DE L'ARMÉE LIBANAISE

La baisse des violences avait suivi la conclusion, en juin, d'un protocole d'accord entre les États-Unis et l'Iran, ainsi que la signature d'un accord-cadre entre l'entité sioniste et le Liban sous médiation américaine.

Le texte prévoyait notamment le désarmement du Hezbollah, le retrait progressif des forces sionistes des territoires occupés dans le sud du Liban et un renforcement du déploiement de l'armée libanaise.

En juillet, l'armée libanaise s'était ainsi déployée dans la localité de Zawtar al-Gharbiyeh après le retrait des forces sionistes de

ses abords. Elle avait également renforcé sa présence à Srafa et Frun.

Depuis, aucun accord n'a toutefois permis d'étendre ce dispositif à de nouvelles zones.

LE HEZBOLLAH MAINTIENT SON REFUS DU DÉSARMEMENT

Dans le même temps, l'entité sioniste continue de mener des frappes et des opérations de destruction dans certaines localités du sud du Liban.

Le Hezbollah refuse pour sa part d'engager des négociations directes avec l'occupant et rejette la demande de remise de ses armes. Son secrétaire général, Naïm Qassem, a encore réaffirmé cette position dimanche.

L'explosion de Nabatieh al-Fawqa intervient ainsi dans un contexte de tensions persistantes, alors que les autorités libanaises poursuivent leurs efforts pour renforcer la présence de l'armée dans le sud du pays.

ÉQUIPE DE FRANCE

Déjà l'unanimité sur la méthode Zidane !

Zinédine Zidane n'a pas mis beaucoup de temps à convaincre les joueurs de l'équipe de France. Déjà conquis par sa méthode, un joueur actuel a encensé son nouveau sélectionneur.

Lundi soir, l'équipe de France a donné du plaisir à ses supporters en s'imposant contre la Belgique au terme d'une prestation très aboutie. Cela demandera confirmation sur la durée mais Zinédine Zidane semble très rapidement vouloir imposer sa patte sur le jeu des Bleus. Ce qu'a confirmé Manu Koné ce mercredi en conférence de presse : «Ça fait plaisir d'être entraîné par Zinédine Zidane, une légende mondiale. Il nous gère de façon humaine, très sincère, il est proche des joueurs; il est dans le feeling, il nous prend en aparté. Il nous met tous en confiance, on est chacun naturel» a-t-il confié dans des propos rapportés par RMC Sport. Les consignes du nouveau sélectionneur sont très claires : «Il m'a dit de jouer librement. Ce qui m'a le plus choqué, c'est sa palette technique, de voir qu'il a toujours cette technique, je me dis qu'à son époque, ça devait être incroyable. Il a été



milieu de terrain, j'apprends beaucoup, j'écoute tout ce qu'il me dit, il me conseille beaucoup sur mon placement, l'équilibre de l'équipe.» Le milieu de l'AS Rome a d'ailleurs avoué que «Zizou» était au-dessus de «DD» sur un point précis, le staff : «C'est un staff différent, il y a plus de monde, ils répondent encore plus à nos attentes, notamment dans le soin, au bord du terrain. Ils sont proches de nous et c'est ce dont une équipe a besoin. On est mis dans les bonnes conditions.»

UNE RUPTURE DÉJÀ VISIBLE

La différence avec l'ancien coach sont visibles selon lui : «Ce sont des systèmes

différents. Là, il y a plus une pointe basse quand on était deux relayeurs sur la dernière compétition. Le milieu doit s'adapter à différentes positions, j'ai cette palette. Partout où je vais jouer, je vais prendre du plaisir.» Enfin, il a conclu : «On n'a pas eu beaucoup de temps pour bosser mais on a su mettre en place tout ce qu'il veut. Il est très fier, il nous a dit qu'on était de très bons joueurs à ses yeux, il a dit qu'on la capacité d'adapter facilement à ses demandes. On a entraîné cet après-midi mais on va partir sur les deux matchs qui arrivent. On va faire ce que le coach va nous demander.»

DÉCISION DU TAS SUR LA FINALE DE LA CAN 2025 ENTRE LE MAROC ET LE SÉNÉGAL

Un Français va présider l'audience

À un peu plus d'une semaine de l'audience tant attendue sur le dénouement de la finale de la CAN 2025 entre le Maroc et le Sénégal, le Tribunal arbitral du sport a annoncé la composition des arbitres. Et c'est un professeur français qui la présidera. Le 8 octobre prochain, les yeux de l'Afrique seront tournés sur Lausanne avec l'audience concernant la finale de la Coupe d'Afrique des Nations 2025. Le Tribunal arbitral du sport (TAS) devra déterminer qui du Maroc ou du Sénégal doit être désigné vainqueur de la compétition, la Confédération africaine de football (CAF) ayant déclaré en mars dernier les Lions de la Teranga perdant sur tapis vert. Hier, le TAS a annoncé qu'un des arbitres

sera Français, et il sera président de l'audience. Il s'agit du professeur Géraud Simon, qui sera accompagné du professeur Luigi Fumagalli (Italie) et du professeur et docteur Ulrich Haas (Allemagne).

PAS DE DÉCISION RENDUE LE JOUR-MÊME

Lors d'une finale chaotique que les Lions de Teranga avaient remportée 1-0 sur le terrain, plusieurs joueurs sénégalais avaient quitté le terrain pendant un quart d'heure à Rabat après l'attribution d'un penalty pour le Maroc dans le temps additionnel, finalement manqué. Après la décision de la CAF de mars, le Sénégal avait ainsi saisi le TAS. «L'appel demande au TAS

de déclarer le Sénégal vainqueur de la CAN 2025», a communiqué l'instance en juillet. Avant de préciser: «La date de l'audience a été fixée après consultation des parties, qui n'ont par ailleurs pas demandé que l'audience soit publique. Cela signifie qu'elle se tiendra à huis clos.» Et de conclure: «À l'issue de l'audience, la Formation Arbitrale entamera ses délibérations. À ce stade, le TAS n'est pas en mesure d'indiquer quand une décision sera rendue, mais celle-ci ne sera pas prononcée le jour même de l'audience.» L'audience, scrutée de très près, débutera à 9h30 au siège de l'institution domiciliée à Lausanne, en Suisse.

MERCATO

Le Bayern veut prolonger Olise

Toujours aussi impressionnant avec le Bayern Munich et la France, Michael Olise attire les convoitises de mastodontes européens. Selon Bild, le club bavarois va prochainement entamer des discussions pour une prolongation. Et certains points devraient rendre les négociations apaisées. Le Bayern Munich possède un joyau et veut bien le conserver le plus longtemps possible. Sur la lancée de sa saison dernière, Michael Olise commence l'exercice 2026-2027 sur les chapeaux de roue. Quatre buts en autant de rencontres de Bundesliga (dont un triplé contre l'Union Berlin avant la trêve), une chevauchée folle donnant la victoire à la France contre la Belgique ce lundi soir... Le milieu offensif tricolore confirme qu'il est l'un des joueurs les plus attractifs d'Europe. C'est pourquoi le club bavarois va bientôt entamer des discussions pour prolonger de

trois ans son contrat, qui court actuellement jusqu'en 2029, assurent ce mercredi nos confrères de Bild. Parmi les points cruciaux des pourparlers à venir, figure le salaire du joueur de 24 ans. Selon le média allemand, Michael Olise pourrait devenir l'un des joueurs les mieux payés du vestiaire bavarois en gagnant environ 10 millions d'euros de plus par saison que les 14 qu'il touche actuellement.

UNE CLAUSE LIBÉRATOIRE À PLUS DE 200 MILLIONS?

Mais un autre sujet pourrait devenir un point central des négociations: la mise en place d'une clause libératoire (qui n'existe pas actuellement). C'est ce pour quoi l'entourage du joueur pousserait ces derniers temps. Bild a évoqué un montant d'au moins 200 millions d'euros, tout comme un intérêt toujours vif du Real Madrid et

de Liverpool. En cas de départ de Michael Olise, Florian Wirtz serait alors l'un des candidats désignés pour le remplacer, bien que Karl-Heinz Rummenigge, membre du conseil de surveillance du club, se soit montré mesuré cette semaine sur le milieu offensif allemand de Liverpool. Cet été, un potentiel transfert du Français avait fait couler beaucoup d'encre durant le mercato. Mais la direction bavaroise s'était montrée très ferme. «Je viens de vérifier la durée de son contrat. Il lui reste trois ans. Un départ est tout simplement hors de question pour moi. Même si l'empereur de Chine débarquait, on ne lui adresserait pas la parole...», avait déclaré fin juillet Uli Hoeness, président d'honneur du club, ajoutant avoir «ri aux éclats» lorsqu'il a entendu les rumeurs d'un éventuel transfert de la star française.

ESPAGNE

Lamine Yamal savoure sa vengeance

Lors du large succès de l'Espagne face à la Croatie (4-1) en Ligue des Nations, le jeune attaquant a inscrit un doublé et confirmé son retour en grande forme avec la Roja. Après la rencontre, le joueur du FC Barcelone n'a pas hésité à évoquer les doutes qui entouraient récemment ses performances. Il a rappelé qu'il faisait l'objet de nombreuses interrogations il y a encore quelques semaines, avant d'affirmer qu'il traversait désormais une période beaucoup plus sereine. Selon lui, cette tranquillité d'esprit se reflète directement dans ses prestations actuelles. Avec trois buts inscrits lors des deux dernières sorties de la sélection espagnole, Yamal estime surtout avoir retrouvé le plaisir de jouer. Un élément qu'il considère essentiel à son rendement et qui, selon ses propres mots, est visible dans son attitude sur le terrain. « Il y a un mois, vous me disiez que j'étais malade, que vous ne saviez pas ce qui n'allait pas chez moi. Maintenant, je suis serein et je prends du plaisir, oui, je prends vraiment du plaisir, et je pense que ça se voit.» Malgré son statut déjà important au sein de la Roja, le prodige espagnol rappelle qu'il est encore en phase d'apprentissage. Il souligne l'évolution naturelle de son jeu depuis ses débuts au plus haut niveau, alors qu'il n'avait que 16 ans lorsqu'il s'est révélé aux yeux du grand public.

APRÈS 66 MILLIONS DE PERTES DURANT LA SAISON 2025-2026

La Juventus va de nouveau augmenter son capital

La Juventus a enregistré de lourdes pertes financières en 2025-2026. Son conseil d'administration a décidé d'ouvrir le capital afin de les compenser, une habitude depuis 2019. Les pertes de la Juventus pour la saison 2025-2026 s'élèvent à 66 millions d'euros. Et le club italien, qui n'est pas qualifié pour la Ligue des champions cette année, « s'attend à une détérioration des résultats, surtout pour l'exercice 2026-27 » et « prévoit donc encore des pertes », comme il l'a indiqué ce mardi. Son conseil d'administration a donc décidé de procéder à une augmentation de capital. Celle-ci s'élèvera à 250 millions d'euros avec l'objectif de « renforcer la structure patrimoniale du club qui s'inscrit dans le large contexte des mesures visant à créer une protection préventive face aux risques possibles liés aux résultats sportifs et aux effets des transferts ». La famille Agnelli, via sa holding Exor, a promis d'injecter « immédiatement 60 millions d'euros ». Les augmentations de capital deviennent une habitude pour la Juventus, puisqu'il s'agira de la cinquième depuis 2019, pour un total de 1,2 milliard d'euros. Après cinq journées disputées cette saison, le club est septième de Serie A. Il a dépensé 164 millions d'euros cet été lors du mercato (d'après Transfermarkt et en comptant le paiement du transfert de Loïs Openda, qui était prêté avec obligation d'achat par Leipzig en 2025-2026) et vendu pour seulement 26 millions.

ÉQUIPE NATIONALE

Qui veut semer la pagaille ?

Une rumeur de conflit avec Brahim Hemdani vise Ramy Bensebaini. Les informations recueillies par «WinWin» contredisent son prétendu départ.

Le rassemblement algérien reste agité après le nul concédé au Burundi (2-2). Alors que l'exclusion disciplinaire de Rayan Aït-Nouri avait déjà suscité de nombreuses réactions, Ramy Bensebaini se retrouve à son tour au centre des discussions. Des publications sur les réseaux sociaux, reprises par certains sites, évoquent un sérieux désaccord avec Brahim Hemdani et un départ du capitaine des Verts. Une version démentie par les sources de WinWin au sein de la sélection et de la Fédération algérienne. Selon le média, le défenseur du Borussia Dortmund est toujours présent au rassemblement et s'entraîne normalement pour préparer le prochain match amical contre le Niger. Aucun conflit avec le sélectionneur ne justifierait donc les informations qui circulent. La rumeur allait jusqu'à prêter au défenseur la décision de ne plus revenir en sélection tant que Hemdani resterait en poste. WinWin indique avoir contacté plusieurs interlocuteurs, qui ont tous contesté l'existence d'un tel problème. Leur réponse repose notamment sur la présence du joueur auprès de ses partenaires et sa participation aux entraînements. Il ne s'agit pas d'une prise de parole publique de Bensebaini, mais les éléments rapportés contredisent le scénario d'une rupture. À ce stade, rien dans les informations recueillies par le média ne

permet de présenter son départ comme une réalité. bensebaini lui-même a publié une photo selfies depuis la salle de gym aux côtés d'Ibrahim Maza et Anis Hadj Moussa pour prouver qu'il n'a jamais quitté le CTN de Sidi Moussa que les Verts ont retrouvé après un voyage à Bujumbura. Limpide.

UN CAPITAINE DÉJÀ EXPOSÉ APRÈS LE BURUNDI

Cette histoire intervient au lendemain d'une prestation difficile pour l'Algérie et son capitaine. Les Verts avaient complètement manqué leur début de rencontre au Burundi, encaissant deux buts en douze minutes. Bensebaini, impliqué dans les difficultés défensives, n'avait pas échappé aux critiques. L'Algérie avait finalement sauvé un point grâce à Belloumi et Boulbina, sans effacer les insuffisances de son match. Le précédent Aït-Nouri a également rendu le sujet disciplinaire particulièrement sensible durant cette première fenêtre de Hemdani. Mais les informations disponibles décrivent deux situations différentes : le latéral de Manchester City a bien été renvoyé du rassemblement, tandis que Bensebaini poursuit sa préparation avec le groupe. Pour le capitaine, la réponse attendue reste donc avant tout sportive après le faux pas au Burundi.



RECRUTÉ PAR TORINO DURANT LE DERNIER MERCATO

Les confidences de Belghali

Recruté par le Torino FC lors du dernier mercato, le latéral droit international algérien Rafik Belghali s'est livré dans un entretien accordé aux médias officiels du club piémontais. Après un passage convaincant à l'Hellas Vérone la saison dernière, le défenseur de 24 ans s'est fait remarquer. Séduit par Turin, Belghali souligne l'accueil chaleureux de ses coéquipiers. Un groupe solidaire qui a accéléré son adaptation, aussi bien sur le terrain qu'en dehors : « C'est une très belle ville, je me sens vraiment bien ici. Cela fait quelques semaines que je suis là et j'aime vraiment être à Turin (...). Le groupe est vraiment très bon. Tous les joueurs m'ont accueilli avec beaucoup d'affection. Ils ont tous été très gentils avec moi dès le début. Je pense que nous avons

un bon groupe et une belle cohésion entre nous. » Auteur d'une réalisation mémorable sur le sol américain lors du dernier Mondial sous le maillot vert, Belghali garde un fort souvenir de ce rendez-vous planétaire : « Oui, c'était un rêve depuis tout petit de disputer une Coupe du Monde. Et marquer en Coupe du Monde, c'est quelque chose que je n'oublierai jamais de ma vie. Je pense que c'était le meilleur moment de ma carrière de footballeur. »

LE CHOIX DE L'EUROPE ET DE LA SÉLECTION AU DÉTRIMENT DU QATAR
Gravement touché par une blessure lors de son passage à Malines, le joueur s'est vu proposer un contrat lucratif au Qatar. Une proposition financièrement attirante qu'il a fermement décli-



née pour réaliser son rêve d'enfiler le maillot de l'équipe d'Algérie et poursuivre sa progression sur

le Vieux Continent : « Quand j'étais blessé à Malines, j'ai reçu une offre pour aller au Qatar. Mais

ce n'a jamais été mon rêve. Je voulais aussi jouer pour l'Algérie, et à ce moment-là, je n'avais pas encore porté le maillot national. Je voulais absolument rester en Europe pour faire une belle carrière et progresser. J'ai donc refusé l'offre, oui. » Grand admirateur de la trajectoire de Mahrez, Belghali avoue être honoré d'avoir partagé le quotidien du champion d'Afrique sous la tunique nationale : « Je n'avais pas vraiment beaucoup d'idoles, mais une de mes idoles était Riyad Mahrez. Aujourd'hui, j'ai joué avec lui, donc c'est un peu différent ! Mais quand j'étais très jeune et que je commençais tout juste le football, je l'admirais beaucoup parce qu'il est algérien et qu'il a fait une grande carrière en Europe. C'était l'une de mes idoles de jeunesse. »

UNAF U20 (J3) :

L'Algérie battue par le Maroc (1-3)

Pour leur troisième match du tournoi UNAF U20 qualificatif à la prochaine CAN, qui se déroule actuellement en Égypte, les jeunes Algériens ont été battus hier après-midi par le Maroc (1-3). Ils devront absolument l'emporter face au pays hôte lors de la dernière journée. Les Verts entrent bien dans leur match. Dès la 3e minute, Yacine Aiche (OGC Nice) tente un tir enveloppé qui passe au-dessus. Cinq minutes plus tard, Houssein Abdelziz (Paradou AC) récupère très haut un ballon et lance Muhammad Valmy (Stade Rennais) mais le gardien marocain repousse sa frappe en corner (8'). La plus grosse occasion algérienne arrive à la 11e minute : lancé par Aiche, Saad Boussadia

(LOSC) se joue de la défense mais bute sur le portier adverse. Les Lionceaux de l'Atlas répondent par Ilyes Belmokhtar (AS Monaco), dont la frappe est repoussée par El Koubi (Paradou AC; 15'). Il faut ensuite attendre la fin de la période pour revoir des occasions, et c'est le Maroc qui se montre le plus menaçant. Le même Belmokhtar centre dans le dos de la défense, mais Hamza Radji (RS Berkane) rate complètement sa reprise alors qu'il était idéalement placé (37'). Trois minutes plus tard, le Mohamed Mounssef (Wydad Casablanca) s'échappe à son tour dans le dos de l'arrière-garde algérienne mais le portier algérien s'interpose admirablement et détourne en

corner (40'). Juste avant la pause, Yanis Sellami (Olympique de Marseille) trouve son coéquipier du Stade Rennais, dont la frappe à ras de terre manque de puissance (45'). Les deux équipes rentrent aux vestiaires dos à dos. Le retour des vestiaires est cruel pour les Verts. Dès l'entame, Sami Bouhoudane (SC Cambuur) fixe Adem Letlat (Queens Park Rangers) avant d'armer du droit sous la transversale (46'). Le Maroc prend l'avantage et ne le lâchera plus. Ils vont réussir à doubler la mise dix minutes plus tard. El Koubi, pourtant décisif en première période, manque sa sortie. Bouhoudane, cette fois passeur, en profite pour servir Mohamed Mounssef (Wydad Casablanca),

qui n'a plus qu'à conclure (55'). Les jeunes d'El Orfi accusent le coup, et le Maroc enfonce le clou sur coup de pied arrêté : Ilyass Hidaoui (Académie Mohamed VI) se retrouve seul et place sa tête au fond des filets (64'). La note aurait pu être encore plus salée sans le sauvetage de Letlat sur la ligne (73'). Les Verts finissent tout de même par réduire l'écart : Seif El Islam Aoumeur (Paradou AC) adresse une passe lumineuse à l'entrant Amjed Niou (ES Ben Aknoun), qui croise parfaitement sa frappe (80'). Le buteur algérien aurait pu s'offrir un doublé en fin de match. Il subtilise le ballon à un défenseur marocain mais manque son face-à-face avec le gardien

(90'). Dans le temps additionnel, un joli travail entre Aoumeur et Boussadia se conclut par une frappe trop haute de Mohamed Meziane (Olympique Akbou), sur la dernière occasion du match (90+3'). Dans l'ensemble, l'Algérie a manqué de concentration au retour des vestiaires et l'a payé cash. Dans le jeu, les jeunes Verts ont montré un très bon visage et se sont créé de nombreuses occasions mais ont manqué de réalisme. Il leur manque encore un peu de vice et de rigueur dans les phases défensives. Il faut désormais gagner contre l'Égypte lors du dernier match pour espérer une qualification pour la prochaine CAN. (Les deux premiers du groupe sont qualifiés)

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

Horizontalement
1- SUp^{er} appel . 2- Étonnant - Article contracté. 3- Mouvement nerveux incontrôlable - Habitant de la Russie. 4- Symbole du platine - Profession. 5- Rivière de Suisse - Lettre grecque. 6- Qui annonce de la gaieté - Roche tendre et poreuse. 7- Parcourt à grands pas. 8- Petit cube pour jouer - Singes-araignées. 9- Frère aîné de Jacob - Partie supérieure du corps.

Verticalement
1- Hit-parades musicaux. 2- Relatifs à l'unité. 3- Masse de pierre dure - Style de musique à rythme martelé. 4- Parcouru des yeux - Chacun des montants fixes divisant une baie en compartiments. 5- Nom gaélique de l'Irlande - Puissant explosif. 6- Troupe de chiens - Récipient de laboratoire. 7- Passereau des forêts d'Europe occidentale. 8- Narine de cheval - Sert à relier deux mots. 9- Assassiner - Se décompose sans détoner.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Aparemment Apparement Apparamment Apparemmment	Washinton Wachington Washington Washingtan
Partenariat Partennariat Parténariat Partenaria	Songlot Sangulot Sanglot Sanglo

Les mots fléchés

DIRECTE		GATEAU UNIQUE		CRÉDULE		RÉPAND		PETIT FRAGMENT		PLANTER PERSI- FLEUR		SOÛLES
DÉGAGE		NOMBREUX		CRI D'ADIEU		RIRE (SE) RAVIVÉES						
IL FAIT								CHÉRIT POSITION				
ICONOCLASTES												
PETIT PLANTI- GRADE							ENNEMIS DE L'ORDRE REÇUS					
UN DES SENS				QUI EST À TOI BOURRICOT				COURANTE		TRA- VAILLES DUR		
AVANT NOUS ÉTIRÉS			EFFECTUÉE		FLEURS À CLOCHET- TES							
								AIGRI DIVISÉ				
BOIT AVEC LA LANGUE COURROIE DU MORS					ATTIRE L'AIR		FEMME VIOLENTE INFUSION					
				CORPS CÉLESTE TESTÉES					POUR MOI LE MOT DE LA FIN			
HOLMIUM	ÉNORMÉ- MENT HANTER				ARRÊTS TERRE EN MER							
		VIFS ET MALICIEUX REQUINQUE									SOURCE D'EAU CHAUDE EN ISLANDE	
PATRIE DE PELÉ ÉLIMÉ						LIEU DE BAIGNADE APRÈS TIC				IMAGE PIEUSE		
			OS DE POISSON OPÈRE				SOUS LA CROÛTE CAPITAINE DU NAUTILUS					
SOUTIENT MAXIME					VILLE DE FRANCE ENZYMÉ							
					PARTIE DE PIÈCE, SUR SCÈNE			SQUELETTE ARTICLE CONTRACTÉ				
SUR- VEILLÉES AVANCES						PROVIENT						
					SE SECOUER (S)							

BIFFE-TOUT

EN 9 LETTRES :
Inventa la pile photovoltaïque

AFFECTIF	COUSCOUS	MOUSQUET
ALPHABET	CRUCIALE	NAUSÉE
ARGOTIQUE	ECLAIR	OPIACÉ
BACCARAT	EDITORIAL	PARADE
BARBOTER	ELASTIQUE	PARASOL
BAUDROIE	ESPACE	QUANTIQUE
BOURDONNER	ESTHÉTIQUE	RÉSULTAT
CALCIUM	FANTASQUE	RIGOREUSE
CARAFE	FLIBUSTIER	SCRIBE
CARLINGUE	FRINGUER	SÉANT
CHANGE	HACHOIR	SURFEUR
CHAPELET	HOMOGÈNE	TAQUIN
CHARTER	HUMIDE	TRIADÉ
CHIFFON	IMPAIR	TYRANNISER
CHOUROUTE	INSTINCT	VULCAIN
COGNAC	LOTIR	ZONALE
COMMANDEUR	MAXILLAIRE	
COMPULSIF	MINORER	

T	Y	R	A	N	N	I	S	E	R	F	L	I	B	U	S	T	I	E	R
E	Q	U	A	N	T	I	Q	U	E	A	R	G	O	T	I	Q	U	E	A
D	R	F	B	P	R	T	I	R	E	B	E	C	C	P	C	E	M	C	F
I	E	C	R	I	A	M	R	N	I	S	A	H	O	H	I	O	Q	H	F
T	S	V	T	I	P	R	E	I	T	G	A	U	A	G	U	A	S	A	E
O	U	O	U	A	N	G	A	H	A	N	O	R	D	S	N	U	C	P	C
R	L	S	I	L	O	G	E	S	G	D	T	U	Q	R	R	A	N	E	T
I	T	R	C	M	C	T	U	E	O	E	E	U	R	F	O	A	C	L	I
A	A	E	O	R	I	A	E	E	R	L	E	H	E	E	U	I	C	E	F
L	T	H	R	Q	I	L	I	R	R	T	C	U	U	S	U	H	E	T	U
C	I	E	U	I	A	B	E	N	T	R	R	A	E	M	O	S	S	T	E
O	N	E	L	N	A	R	E	A	C	R	E	E	L	U	I	U	E	E	U
M	S	P	O	A	O	L	R	E	I	H	E	T	C	C	O	D	R	B	Q
P	T	Z	A	N	I	A	L	O	S	F	I	R	O	C	I	I	E	A	I
U	I	A	I	R	C	C	H	I	A	P	O	F	S	B	A	U	T	H	T
L	N	M	Q	C	A	C	U	R	X	U	A	U	F	L	R	N	M	P	S
S	C	E	A	U	A	D	A	R	T	A	O	C	C	O	A	A	R	L	A
I	T	B	E	H	I	C	E	E	C	C	M	E	E	E	N	L	B	A	L
F	C	A	R	L	I	N	G	U	E	E	U	Q	S	A	T	N	A	F	E
B	O	U	R	D	O	N	N	E	R	R	U	E	D	N	A	M	M	O	C

SOLUTIONS
DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALLEMENT
1- EMPATE - ABUSEE - PETARADERAIT - CAP-
TIFS - RA - LE - RI - TITANIC - UTES - DINA - HAN
- EPI - ENROBE - CANCRELAT - MAL - LIRE - UN
- MATS - FICELLE - TWIST - TETA - LIAS - US -
NE - ETAI - TEL - OS - IMPERIAL - ETC - FLAIRE
- SI - ORGUES - PURS - GUERIR - BOXAIS - TEE
- ORAL - IDE - TESSON - HOLDUP.

VERTICALEMENT
1- IMPARTIALITE - TOUTE - PEPIE - NICE -
OCREES - WATT - SECRETES - GRES - TAIT -
PERELAT - FUI - PERFDIE - AILERON - ASTI -
LU - LIMAS - LAD - ANEANTI - PI - BAH - BER-
NANT - WATERPOLO - AURAI - MISEREUX - SA
- CHOMAS - LI - RAID - OEIL - ABATTU - ASSIDU
- ETERNALS - SALI - SEP.

MOTS CROISES

HORIZONTALLEMENT
1- KANGOUROU. 2- IMPOSTEUR.
3- LE - REER. 4- ORMIER - NE. 5- MIEL - UNI.
6- ECULES - CH. 7- TALE - CHU. 8- RIA -
TAREE. 9- EN - CEYSER.

VERTICALEMENT
1- KILOMETRE. 2- AMERICAIN. 3- NP -
MEULA. 4- GORILLE. 5- OSEE - ESTE.
6- UTERUS - AY. 7- RER - CRS.
8- OU - NICHEE. 9- URNE - HUER.

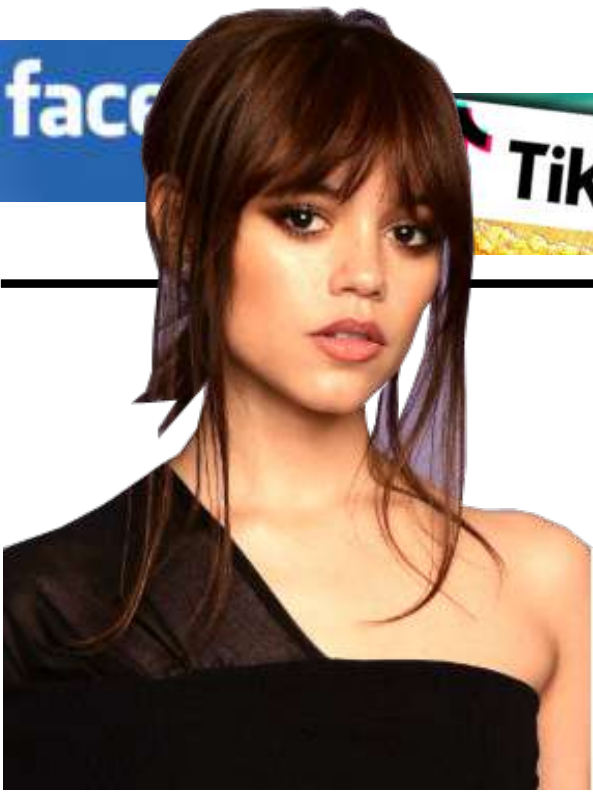
4x4

Serpentin - Canonnière
Esquisser - Herbivore

BIFFE-TOUT : COMPTEUR



Page réalisée
par Souiki Sidali



10/10

LA DANSE DE MERCREDI ADDAMS

La série Netflix Mercredi a déclenché une immense vague de chorégraphies virales sur les réseaux sociaux. Lors d'un épisode, l'actrice Jenna Ortega réalise une danse gothique excentrique sur un morceau du groupe The Cramps. Des millions d'internautes sur TikTok ont repris ces mouvements saccadés, mais en changeant la musique originale au profit d'un remix accéléré de la chanson Bloody Mary de Lady Gaga. Le trend est devenu si massif que des athlètes olympiques et des célébrités mondiales ont reproduit le défi. Avec plus de 10 millions de vues, le public a encensé la créativité de l'actrice (qui a elle-même chorégraphié la scène). Les commentaires soulignent la puissance unique de TikTok, capable de transformer une scène de série télévisée en hymne esthétique pour toute une génération.

9/10

BEN AFFLECK FATIGUÉ ET SA CIGARETTE

Les paparazzades de l'acteur Ben Affleck sont devenues l'incarnation officielle du burn-out et de l'épuisement sur internet. Une photo en particulier, montrant l'acteur adossé à un mur, les yeux mi-clos, expirant profondément la fumée de sa cigarette avec un air de détresse absolue, a fait le tour du web. Les internautes l'utilisent quotidiennement pour illustrer de manière humoristique leur état d'esprit après une longue journée de travail ou une semaine difficile. Avec plus de 8 millions de vues, la toile ressent une profonde empathie envers l'acteur.

8/10

LE GÂTEAU D'ANNIVERSAIRE D'OLIVIA RODRIGO



Une tendance esthétique et culinaire a envahi Instagram sous l'impulsion de la pop star américaine. Pour fêter la sortie de son album, la chanteuse s'est affichée avec un gâteau d'anniversaire à l'allure volontairement rétro, décoré de glaçages violets et comportant des inscriptions provocantes ou ironiques écrites en lettres gothiques. Ce style de pâtisserie à la fois grunge et vintage a poussé des milliers de pâtissiers amateurs à reproduire le concept pour leurs propres fêtes. Avec plus de 3 millions de vues, les utilisatrices adorent ce virage esthétique qui casse les codes des gâteaux lisses et parfaits traditionnels. Les commentaires saluent le retour du style des années 2000, affirmant que ces gâteaux imparfaits ont beaucoup plus de personnalité.

7/10

L'INOUBLIABLE KEYBOARD CAT



Une vieille vidéo de famille datant de 1984 est devenue l'un des premiers monuments de la culture mémétique sur YouTube. On y voit un chat nommé Fatso, vêtu d'un t-shirt bleu, dont le maître fait bouger les pattes pour donner l'illusion qu'il joue un morceau de piano ultra-rythmé. Les internautes ont transformé cette courte séquence en un gimmick universel: elle est insérée à la fin des vidéos d'échecs, de chutes ou de moments embarrassants pour signifier la fin de la partie. Avec plus d'un million de vues, ce même incarne l'âge d'or d'un internet innocent et absurde. La communauté web voue un respect immense à cette vidéo historique, les commentaires la décrivant souvent comme les fondations mêmes de l'humour absurde qui régit les réseaux aujourd'hui.

6/10

OÙ EST LA MAISON DE TAYLOR SWIFT ?

Les fans de la chanteuse Taylor Swift ont prouvé la puissance d'investigation numérique des réseaux. À la suite de la publication d'une photo d'un paysage brumeux servant de pochette à son album Folklore, des milliers de Swifties se sont lancés dans une chasse au trésor virtuelle. En analysant la forme des arbres, l'alignement des collines et les données météorologiques sur Google Earth, la communauté a réussi à localiser précisément la forêt exacte située à New York en moins de 48 heures. Avec plus d'un million de vues, le grand public est resté stupéfait devant le niveau de dévouement et d'organisation des fans. Les commentaires soulignent avec humour que le FBI devrait recruter ses agents directement dans les communautés de fans de pop culture sur les réseaux sociaux.

5/10

LA POUPÉE M3GAN ET SA DANSE OBSESSIONNELLE

Le film d'horreur M3GAN a cassé internet avant même sa sortie en salles grâce à sa campagne marketing numérique. La bande-annonce montrait la poupée robotique réaliser une danse désarticulée et provocante juste avant de commettre un crime. Les internautes se sont immédiatement emparés de la séquence pour en faire des mèmes, créant des défis de reproduction de la chorégraphie sur TikTok. Avec plus de 850k vues, le public a salué un coup de génie marketing de la part des studios de production. Les commentaires révèlent que l'humour absurde et l'aspect icône pop de la poupée ont totalement occulté l'aspect terrifiant du film, transformant un thriller d'horreur en pure comédie virale.



4/10

NICOLAS CAGE ROI D'UN MÈME MONDIAL

L'acteur hollywoodien a réagi de manière très franche à sa célébrité sur les réseaux sociaux. Connu pour ses expressions faciales ultra-expressives et ses crises de colère mémorables au cinéma, Nicolas Cage a vu son visage (notamment tiré du film Vampire's Kiss) devenir le même «You Don't Say» (Sans blague ?). Interrogé lors d'une interview, l'acteur a avoué avoir été déstabilisé au début par cette célébrité numérique qu'il ne contrôlait pas, avant de finir par l'accepter avec philosophie. Avec plus de 460k vues, les internautes ont adoré l'honnêteté de l'artiste. Le consensus global sur Reddit consacre Nicolas Cage comme le «roi éternel du mème d'expression», sa filmographie excentrique restant une mine d'or inépuisable pour la culture web.

3/10

BIEN RANGER SA VALISE, UNE THÉRAPIE



Le rangement de bagages est devenu un genre thérapeutique ultra-populaire sur Instagram. Des influenceurs spécialisés dans le voyage se filment en gros plan en train d'optimiser chaque millimètre de leur valise cabine à l'aide de pochettes de compression translucides. Sans aucune parole, la vidéo met l'accent sur les bruits d'aspiration de l'air, les fermetures éclair fluides et l'alignement parfait des vêtements pliés selon la méthode de rangement vertical. Avec plus de 200k vues, les utilisateurs qualifient massivement ces vidéos de calmants visuels majeurs contre l'anxiété des départs en vacances.

2/10

LE CHAT SMUDGE ET LA FEMME QUI HURLE

Un montage associant deux images totalement indépendantes est entré dans l'histoire des mèmes les plus partagés. Le visuel place à gauche l'actrice Taylor Armstrong (de la série The Real Housewives) en larmes et hurlant de rage, pointant du doigt la droite de l'image où se trouve un chat blanc nommé Smudge, assis à table devant une assiette de salade avec une moue de dégoût et de confusion totale. Le mème sert à illustrer une accusation injuste face à une réaction innocente. Avec plus de 130k vues, ce format est considéré comme l'un des plus parfaits et polyvalents de l'histoire du web. La communauté ne se lasse pas de ses déclinaisons, saluant l'opposition comique absolue entre le drame humain et le flegme méprisant du félin.

1/10

SIGNALER OU SE TAIRE ?

Dans certains quartiers, signaler un acte criminel aux autorités peut encore être perçu comme une trahison. Ceux qui alertent la police sont parfois qualifiés de «balances», un terme péjoratif qui traduit une certaine méfiance. Avec plus de 10k vues sur les réseaux sociaux, les avis divergent : certains estiment que dénoncer les faits contribue à protéger les habitants et à éviter d'autres victimes. D'autres considèrent que cette pratique peut exposer les personnes qui témoignent à des représailles. Entre solidarité de quartier, peur et responsabilité citoyenne, le débat reste vif.

UN MOMENT DU GRAND CLASSIQUE DU THÉÂTRE

TCHEKHOV À GENÈVE

À l'occasion de la représentation du samedi 25 septembre, *Oncle Vania* enferme ses personnages dans une maison où les corps semblent immobiles, mais où les consciences se fissurent à chaque instant.

Entretien réalisé par S. MÉHALLA

La représentation se déploie en deux actes d'environ une heure chacun, deux temps qui laissent progressivement s'installer cette étrange mécanique tchekhovienne où, sous l'apparente inertie des conversations, des habitudes et des journées répétées, les illusions se défont, les contradictions humaines éclatent et le temps révèle sa violence.

À la mise en scène, Françoise Courvoisier imprime sa lecture de Tchekhov sans chercher à l'enfermer. Femme de théâtre accomplie, elle conjugue ici exigence de la scène, attention aux comédiens et sens du rythme. Mais il y a aussi, derrière la metteuse en scène, une personnalité dont la simplicité frappe immédiatement. L'art de recevoir sans appareil, d'accueillir sans protocole et cette modestie qui contraste heureusement avec les postures dont le monde culturel sait parfois s'encombrer. Chez Françoise Courvoisier, l'accueil semble déjà appartenir au théâtre, faire une place à l'autre avant même que le rideau ne se lève. Durant ces deux heures de représentation, le temps ne passe pas seulement. Il use, il dépossède, il condamne parfois à regarder sa propre vie comme un territoire perdu. Amours impossibles, sentiment d'avoir gaspillé son existence, ennui, désir, vieillissement, nature menacée... tout paraît reconduire les personnages vers le renoncement, comme si l'ordre social et familial transformait leur impuissance en destin. Pourtant, cette immobilité n'est jamais le calme. Elle dissimule une lutte sourde, une énergie vitale qui cherche une issue dans les silences, les éclats de colère et les gestes empêchés.

Pierre Dubey, qui interprète *Oncle Vania*, refuse justement de voir dans la pièce une œuvre désespérante. Pour lui, Tchekhov ne délivre ni morale ni programme politique. Il expose, avec une lucidité presque cruelle, des êtres pris dans les structures qui les dépassent, face à leurs contradictions et à la responsabilité de continuer malgré tout. Rencontre avec Pierre Dubey autour d'un théâtre où, apparemment, «il ne se passe rien», alors qu'intérieurement tout vacille, que l'immobilité devient une forme de violence et que la vie, obstinément, cherche encore à circuler.

Crépus : On sort d'*Oncle Vania* avec une impression de mélancolie très forte. Est-ce une pièce du désespoir ?

Pierre Dubey : Les personnages sont désespérés, oui, mais je ne crois pas que le spectacle doive rendre le public désespéré. C'est même presque le contraire. Le théâtre est un acte de partage. Les acteurs traversent cette détresse, l'incarnent et la partagent avec le public. D'une certaine manière, c'est un acte d'amour. Ce ne sont pas des idées que nous incarnons, ce sont des personnages, des entités extrêmement poétiques qui portent des questions existentielles très fortes. Nous sommes au service de ces questions et nous les partageons avec le spectateur. Eux sont dans le désespoir, mais cela devrait plutôt réveiller en nous des sentiments profondément humains. Le désir, l'amour, la peur, la mort... Voilà ce que je ressens. Il me semble qu'on doit ressortir d'un spectacle vivant plus vivant. Après, je ne sais pas comment vous l'avez vécu ! Peut-être que ça vous a foutu le blues... Mais nous n'avons pas envie de



pousser le spectateur vers le désespoir. Nous essayons de rester sur une ligne tendue entre les deux.

Il y a également chez Tchekhov quelque chose de très actuel lorsqu'il évoque la dégradation de la nature. Aujourd'hui, avec le changement et les déséquilibres climatiques, peut-on voir dans *Oncle Vania* une étonnante prémonition écologique ?

Cela semble assez évident. En tout cas, Tchekhov avait une vision très lucide du fait que l'homme pouvait détruire beaucoup de choses partout où il passait. Mais l'homme peut aussi construire. Et ne serait-ce qu'en écrivant le théâtre qu'il écrit, Tchekhov construit. Il ne faut pas oublier non plus qu'il fût médecin. Il a énormément travaillé, il a soigné les gens, écrit des pièces et énormément de nouvelles. C'était quelqu'un de créatif et d'actif. Il réagissait, en tant qu'être humain, à cette forme de perversion que peut représenter l'oïsetivété, le fait de ne rien faire. Après, je ne crois pas que Tchekhov soit quelqu'un qui cherche à délivrer un message.

Astrov, le médecin qui défend les forêts et s'inquiète de leur disparition, serait-il alors une sorte de double de Tchekhov ?

Il y a certainement une partie de lui dans le médecin, probablement davantage que dans certains autres personnages. Mais pas seulement. Il y a aussi les sentiments amoureux, par exemple, et beaucoup d'autres situations. Ce serait trop simple de dire Astrov, c'est Tchekhov. Même l'histoire de planter des arbres n'est pas nécessairement autobiographique. Quand on lit son journal, notamment à l'époque où il écrit la pièce, on découvre qu'il note énormément de choses sur les personnes qu'il rencontre, sur ce qu'il voit, sur les événements qui l'entourent. Il observe énormément le monde. Il voyage aussi. Il est allé en France, en Italie... Il absorbe le réel et ensuite il le transforme.

On pourrait donc commettre une erreur en cherchant absolument un message derrière *Oncle Vania* ?

Oui. Je ne crois pas que la question soit véritablement celle du message. Je crois beaucoup plus à l'acte de faire du théâtre, de mettre en marche ce phénomène extraordinaire, un public vient regarder des acteurs, en sachant que tout cela est du

théâtre, et pourtant quelque chose se produit. Cela réveille les consciences, les cœurs, l'esprit. Et ça, je pense que c'est universel.

Il n'y aurait donc pas de morale derrière Tchekhov ?

Non, je ne crois pas. Il y a eu ensuite, notamment avec la Révolution, un théâtre beaucoup plus directement politique et moral, un théâtre qui voulait dire ce qu'il fallait penser ou faire. Chez Tchekhov, bien sûr qu'il existe une ambition humaniste immense. Mais je pense qu'il redoutait le discours idéologique. Il était extrêmement prudent avec cela. Et ce qui est intéressant dans ses personnages, c'est justement qu'il y a énormément de contradictions dans leurs comportements. Ce sont ces contradictions qui font leur richesse. Quand on monte Tchekhov en tirant trop fortement dans un sens ou dans l'autre, lorsqu'on veut donner une vision trop univoque du monde, je crois qu'on passe à côté de quelque chose. Chez lui, il y a le désespoir, mais il y a aussi le rire.

Pourtant, on lui reprochait déjà à son époque de ne pas prendre suffisamment position...

Oui, absolument. On lui a reproché cela. Et pourtant, regardez Gorki. Il deviendra beaucoup plus politique par la suite. Mais lorsqu'il va voir *Oncle Vania*, on raconte qu'il pleure «comme une femmelette», selon ses propres mots. Il explique à quel point il a été touché par ce théâtre, qui n'est pas seulement poétique mais qui pousse l'être humain à réfléchir à des questions profondes d'une manière qui était alors totalement nouvelle. Et c'est peut-être cela, finalement, la révolution de ce théâtre.

Une révolution où, paradoxalement, il ne se passe presque rien...

Voilà ! Qu'est-ce que se passe dans *Oncle Vania* ? Rien. Et en réalité, il se passe énormément de choses. C'est cela qui est extraordinaire. La parole elle-même devient active. La parole devient presque une action. Et c'est une écriture magnifique.

Pour vous, *Oncle Vania* est donc avant tout une pièce sur la perte des illusions ?

Oui, cela travaille énormément sur la perte des illusions. *Vania* est amoureux de la femme de son beau-frère. Astrov, le médecin, tombe lui aussi sous le charme de cette femme. Les personnages voient leurs illusions se défaire. Mais moi, en tant que comédien, je suis aussi dans quelque chose de très concret. Le travail du comédien. Et ce sont des rôles merveilleux à travailler. On pourrait évidemment analyser énormément de choses dans cette pièce. Mais quand on joue, on est aussi dans l'action. Et puis il y a l'essence chorale de la troupe. Nous ne sommes pas seulement dans la dimension d'un personnage principal autour duquel tout tournerait. Tout se répond. Il y a également une question essentielle chez Tchekhov, celle de la beauté. Je crois que la notion de beauté était très importante pour lui.

Je voudrais vous poser une question avec mon regard de journaliste algérien. Chez nous aussi, plusieurs générations ont grandi avec l'idée d'un avenir meilleur, parfois avec le sentiment que le temps passe et que certaines promesses ne sont jamais tenues. *Oncle Vania* peut-il encore parler à une jeunesse algérienne qui se demande parfois si elle doit partir, rester, attendre ou recommencer ?

Oui, je le crois. Je le crois notamment parce que je l'ai expérimenté dans différents contextes. *Oncle Vania* est une pièce qui a été jouée partout, énormément, et qui continue à être jouée. Mais, encore une fois, je ne crois pas que la question soit dans le message. Tchekhov ne va pas dire aux gens ce qu'ils doivent faire. Ce qui compte, c'est l'acte de faire du théâtre et de mettre en mouvement ce phénomène extraordinaire. Un public vient regarder. Quelque chose se produit. Cela réveille les consciences, les cœurs et les esprits. Et cela, je pense que c'est universel.

Finalement, Tchekhov ne dit donc pas à cette jeunesse s'il faut partir, rester ou recommencer ?

Non. Et c'est peut-être justement ce qui est intéressant. Il ne donne pas de morale. Il ne donne pas de consigne. Il met des êtres humains devant nous, avec leurs contradictions, leurs désirs, leurs regrets, leur peur du temps qui passe. Et ensuite, le spectateur fait son propre chemin.

Un dernier mot sur votre métier et sur les conditions dans lesquelles vous exercez le théâtre ici ?

Ici, en Suisse, c'est un travail très artisanal. Nous n'avons pas véritablement une industrie du théâtre comme on pourrait en trouver à Berlin ou dans certaines grandes villes. Même à Paris, d'ailleurs, il y a beaucoup de choses qui restent artisanales dans la manière de travailler. Et c'est magnifique. Nous avons aussi la chance d'avoir un système de théâtre soutenu par les pouvoirs publics et par des fondations. Il y a notamment des soutiens cantonaux et municipaux, un peu moins fédéraux. Cela permet de créer des structures et de faire vivre une culture qui est soutenue. Mais le théâtre reste malgré tout quelque chose de très artisanal.

S. M.